
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mercredi 11 mars 2009, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Jean-Louis Fazio*, *M^{me} Laetitia Guinand*, *M. Jean Sanchez*, *M^{me} Andrienne Soutter* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 mars, mercredi 11 mars et lundi 16 mars 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2010¹.

Suite

Le président. Mesdames et Messieurs, nous procédons à l'adoption de l'arrêté unique relatif à la liste des jurés, que vous avez pu consulter sur la table de la salle des pas perdus.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (2 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département des institutions;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1031 jurés de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2010 est approuvée.

¹ Présentation, 4906.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Beuveries, violence et tapage nocturne à l'Usine» (P-204 A/B)¹.

4.b) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Insalubrité et nuisances à la rue de la Coulouvrenière: quelle est la situation depuis le vote de la pétition P-141?» (P-205 A/B)².

Suite du premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, le rapporteur, M. Deshusses, nous disait que les travaux de la commission des pétitions avaient été difficiles, qu'il y avait eu des problèmes, qu'on ne savait plus trop qui on allait auditionner, qu'on avait suspendu certaines auditions... Mesdames et Messieurs, il faut savoir que le problème récurrent qui est posé est celui de la sécurité aux alentours de l'Usine. Il serait donc faux de penser que les organisateurs, les créateurs, les personnes qui travaillent à l'Usine sont des fauteurs de troubles. Les fauteurs de troubles sont ceux qui se laissent aller à des comportements inacceptables, qui créent des nuisances, sonores ou autres, voire pires puisqu'il y a quand même eu des violences graves. Je vous rappelle que deux meurtres ont été commis dans ce périmètre, ce n'est pas de la rigolade!

A partir de ce moment-là, nous sommes en droit d'attendre que les responsables de la sécurité fassent leur travail. La sécurité est l'affaire de la police et, en tant que président de la commission des pétitions, j'ai trouvé déplorable que le conseiller d'Etat en charge de la police refuse d'être auditionné et nous renvoie à M. Maudet, en disant que, leur collaboration ayant été si excellente, M. Maudet pouvait répondre à sa place. Or, si vous lisez bien le rapport, vous vous apercevrez que les habitants ont vraiment eu l'impression d'être renvoyés de l'un à l'autre. Il n'est pas admissible que les services et les différents départements se rejettent

¹ Rapports, 5250.

² Rapports, 5275.

la balle. A un certain moment, il faut se saisir des problèmes et trouver des solutions. C'est pour cela que la population nous élit, parlementaires et magistrats.

Tout à l'heure, nous avons évoqué les déficiences et la qualité de notre organisation: finalement, la meilleure organisation est celle qui permet de faire son travail, qui répond aux attentes des citoyens, ces citoyens qui paient des impôts et qui paient les magistrats et les parlementaires que nous sommes!

M^{me} Patricia Richard (R). Beaucoup de choses ont été dites ce soir et, franchement, certaines assez lamentables! Ces deux pétitions ont été renvoyées au Conseil municipal en novembre 2007, elles ont été traitées pendant six à sept mois et beaucoup d'auditions ont été demandées. Une personne qui devait être auditionnée n'est pas venue, comme cela a déjà été dit, à savoir M. Moutinot. Les votes ont eu lieu le 30 juin 2008 et les rapports ont été rendus à la fin décembre 2008 et au début janvier 2009. Dans ce plénum, nous sommes nombreux à dire que les rapporteurs doivent se dépêcher, que les commissions doivent travailler avec célérité. Or, pour deux pétitions telles que celles-ci, alors que des gens souffrent toutes les nuits, il est regrettable qu'on ait attendu si longtemps avant de les traiter. Mais enfin, les rapports sont devant nous, il était temps!

En commission, nous avons entendu que les bailleurs avaient dit à certaines personnes, venues visiter le bâtiment pendant les travaux, que l'Usine n'allait pas reprendre ses activités. Ces personnes ont sans doute été un peu trompées, mais je pense, comme le groupe radical, que, s'il faut choisir entre des logements et des activités musicales, la pénurie de logements à Genève est bien trop importante pour donner la priorité à des activités musicales ou alternatives.

Les responsables de l'Usine, du cinéma, de la boîte de nuit, du bar, qui ont été auditionnés ont fait preuve de bonne volonté, mais nous avons eu l'impression qu'ils avaient attendu d'être confrontés à une pétition et qu'elle soit traitée pour enfin entrer en négociations. Il est extrêmement facile de dire que les habitants ne font pas preuve de bonne volonté dans les médiations, mais ces habitants avaient peut-être besoin d'être entendus avant par les exploitants de l'Usine.

Concernant la vidéo qui a été tournée, M. Maudet l'a dit hier, les vidéos faites par des privés sur le domaine public ne sont pas réglementées. Mais cette vidéo ne passera pas à la télé: seuls les membres de la commission l'ont vue et nous sommes désolés si certains ont reconnu des gens. Pour notre part, nous n'avons jamais prétendu que le trafic de drogue était dû aux gens de l'Usine. Nous disons simplement qu'il y a un gros problème de sécurité dans ce quartier et que la moindre des choses est de renvoyer ces deux pétitions au Conseil administratif.

Nous ne nions aucunement le fait que des activités alternatives, comme les propose l'Usine, soient nécessaires, mais elles ne sont peut-être plus situées au

bon endroit. C'est une question à se poser dans les années à venir, car construire une Nouvelle Comédie ou d'autres salles de spectacle, c'est très bien, mais il faudrait peut-être penser à loger les activités qui engendrent du bruit un peu plus loin des habitations. On nous a expliqué que des travaux d'insonorisation avaient été faits dans le bâtiment de l'Usine. Néanmoins, les habitants nous ont dit qu'en plein été les fenêtres restaient souvent ouvertes. Alors, l'insonorisation avec des fenêtres ouvertes, cela ne sert absolument à rien!

Nous avons aussi auditionné M. Jacques Folly, directeur du Service du commerce, qui nous a expliqué comment fonctionnaient les patentes et quelle était la responsabilité des commerçants. Ainsi, le propriétaire ou l'exploitant d'un restaurant, d'une boîte de nuit doit s'assurer que la personne sortant de son établissement ne fera pas de bruit dans les parages immédiats pour respecter le voisinage. Il n'y a pas si longtemps, notre maire, M. Tornare, nous disait qu'il était intervenu lui-même dans un conflit concernant une boîte de nuit. Il avait demandé aux exploitants d'engager une personne, appelée communément «un chuchoteur», qui, à la sortie de la boîte, demande aux personnes de ne pas déranger les habitants du quartier. Cela aurait sans doute dû être fait beaucoup plus tôt.

Enfin, n'oublions pas une chose extrêmement importante: ce bâtiment appartient à la Ville, qui en est responsable. Les habitants ont droit à un sommeil réparateur et à ne pas être dérangés par des activités nocturnes bruyantes. En l'occurrence, c'est une sorte de minibotellón permanent qui a lieu sur la place des Volontaires. Pour toutes ces raisons, le Parti radical renverra ces deux pétitions au Conseil administratif, en espérant qu'une solution sera trouvée au cours de la médiation, afin que tous soient contents. On peut rêver...

M. Gérard Deshusses (S). J'entends parfaitement les regrets de la préopinante radicale concernant le retard pris pour les rapports sur ces deux pétitions. Pour ma part, j'en assume parfaitement la responsabilité, mais je ferai quand même trois remarques à ce propos – je suis content de voir que ma collègue radicale est toute ouïe...

Premièrement, quand bien même nous aurions fait plus vite, cela n'aurait rien changé vu nos ordres du jour et les priorités qui sont régulièrement décidées. Ainsi, alors que nous avons déposé ces rapports à la fin décembre 2008 et au début janvier 2009, il a quand même fallu attendre mars pour les traiter. Deuxièmement, le Conseil administratif n'a, bien entendu, pas attendu la remise des rapports et notre débat ici pour prendre des mesures. Troisièmement, le problème qui nous occupe dure depuis plusieurs décennies, il n'y a rien de neuf là-dedans, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs, je suis intervenu tout à l'heure en tant que rapporteur de majorité et j'interviendrai maintenant au nom du groupe socialiste. Par

rapport à cet objet, nous avons d'abord vécu un moment de surprise, lorsque nous avons reçu le communiqué du 19 janvier 2009 signé des responsables de l'Usine: «Donnons des espaces à la culture!» Il apparaissait dans ce texte que le Parti socialiste et, plus largement, une grande partie de la gauche – la gauche qui se trouve à la gauche du Parti socialiste, comme elle le dit elle-même – ne soutenait plus l'Usine. Nous avons été extrêmement surpris, puis nous avons compris que certains avaient joué les faux messagers, ou les messagers de fausses nouvelles, et qu'ils s'étaient rendus à l'Usine pour annoncer que le Parti socialiste, notamment, ne soutenait plus l'Usine.

Dans un tel cas, il faut voir quel est l'intérêt du messenger des fausses nouvelles: ici, son intérêt était évidemment de passer pour le sauveur de ladite Usine et de tirer gloriole de la situation. Il s'agit là d'un triste stratagème, de manœuvres ténébreuses, indignes, contraires à tout principe démocratique. Cette technique rappelle des périodes aux effluves nauséabonds et je renverrai celles et ceux d'entre vous qui ont lu Max Frisch à la pièce *M. Biedermann et les incendiaires*, également intitulée *M. Bonhomme et les incendiaires*. Mesdames et Messieurs, face à de telles manigances, le groupe socialiste n'a que mépris!

Le groupe socialiste a soutenu l'Usine depuis les origines: il était sur les fonts baptismaux et a maintenu son soutien de façon absolue et sans discuter, parce que les concerts, les spectacles, les prestations fournies par l'Usine, ce qu'assure l'Usine sur le plan social est absolument indispensable. Nous continuons à le faire et nous faisons même tant, Mesdames et Messieurs, que nous avons pris langue avec les principaux responsables de ladite Usine pour leur réitérer ce soutien, et ils étaient heureux de l'entendre. Evidemment, quand on se sent attaqué de toutes parts, on écoute parfois des augures maléfiques...

Ils s'en sont remis, nous aussi, et ils nous ont présenté leur projet pour les vingt ans de l'Usine. Notre comité section Ville a décidé, à l'unanimité, de soutenir ce projet que nous trouvons tout à fait intéressant, pour ne pas dire plus. Les critiques ont été absolument positives et, tout à l'heure, mon camarade et collègue, président de la section Ville, Grégoire Carasso, vous présentera plus largement l'intention du groupe socialiste de défendre, par le biais d'une motion, une garantie de déficit pour cette opération. C'est dire qu'une fois de plus le Parti socialiste est à la pointe de la défense et illustration de l'Usine! Vous voudrez bien excuser ces préambules un peu longs, mais il s'agissait, comme on dit à Genève, cité horlogère, de remettre les pendules à l'heure.

Mesdames et Messieurs, il convient de répéter ici que le travail de l'Usine est fondamental. C'est notamment grâce à ce type d'institution que nous avons évité, dans les années 1980 et 1990, les dérapages qu'ont connus des villes comme Zurich, Berne ou Lausanne. Je vous rappelle ce qui se passait dans les méandres de l'Aar, sur la zone Zafaraya, ou au centre de Zurich, dans la Kreis 5, j'en passe

et des meilleures. A Genève, nous avons su répondre à temps aux besoins d'une génération, qui devait trouver une place pour vivre sa propre culture. Et ce qui m'étonne toujours et qui est probablement la force de l'Usine, c'est que, génération après génération, elle répond toujours aux besoins qui se manifestent. Pour cela, je ne peux que lui tirer mon chapeau!

Le groupe des Verts, malheureusement, veut nous faire croire qu'il y a un lien entre l'Usine et ce qui se passe sur la place des Volontaires. C'est faux, il n'y a strictement aucun lien. Mesdames et Messieurs, la plupart d'entre vous savent que cette zone de non-droit, de drogue, de trafic qu'est actuellement la place des Volontaires, on l'a connue ailleurs en ville: devant le parking du Mont-Blanc, au parc La Grange, à la place du Molard, à la Grand-Rue, au parc Bertrand. Et c'est maintenant la place des Volontaires, après Saint-Jean et la gare de Cornavin.

Nous avons là un vrai problème de société, mais qui n'est pas un problème genevois, auquel cas nous pourrions nous flageller. Non, c'est un problème plus large, suisse, européen, qui touche l'ensemble du monde occidental, un problème d'intégration de toute une partie de la population jeune, et cela décennie après décennie. Nous n'avons pas trouvé la solution et, bon an, mal an, année après année, nous ne savons que repousser le problème, en le déplaçant d'un site à l'autre. Il se trouve qu'actuellement c'est la place des Volontaires, et les responsables de l'Usine comme les locataires avoisinants en font les frais.

Je reviendrai tout à l'heure sur quelques solutions qu'il faudrait peut-être envisager par rapport à la population qui reste à traîner sur la place des Volontaires, à journée faite et à nuit faite. Mais s'agissant des locataires des appartements avoisinants, s'il est vrai qu'ils sont parfois perturbés par une vie nocturne active, je prétends, et le groupe socialiste avec moi, qu'il est nécessaire d'avoir ce type d'activité au cœur des villes, pour éviter les problèmes dont nous avons discuté hier soir à propos des botellóns. Il vaut mieux que ces activités se passent au centre ou à la proche périphérie de la ville, plutôt que dans les quartiers extérieurs, voire en campagne, parce que nous ne savons pas organiser, de nuit, des transports publics qui soient de format adéquat. Pour éviter notamment des drames de la route, il faut que ces activités aient lieu en zone urbaine ou périurbaine.

D'autre part, Mesdames et Messieurs, vos parents, vos grands-parents, ma grand-mère – que j'aime tant citer – allaient déjà, quand ils étaient jeunes, c'est-à-dire à peine la Première Guerre mondiale terminée, danser au Palladium jusqu'à 5 h du matin. Et c'était probablement déjà le cas de la génération précédente. De tout temps, ce quartier a été dévolu à des activités culturelles et d'amusement. Par ailleurs, s'il est difficile maintenant d'acheter quoi que ce soit au centre-ville avant 9 h 30 ou 10 h du matin, je rappelle qu'il fut un temps où il y avait des usines en ville, à la Jonction, et dans ce quartier-là en particulier. J'ai connu des ouvriers qui se levaient à 5 h pour commencer leur travail à 6 h ou 6 h 30 du

matin. Croyez-vous que les ouvriers de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or commençaient leur travail à 10 h? Que cette usine ne faisait pas de bruit? Non, ce quartier, que j'ai connu gamin, était dès l'aube particulièrement bruyant, et les habitants le supportaient. Ceux qui s'installaient là le savaient et, d'ailleurs, si les locataires qui ont recouru à la justice ont été déboutés, ce n'est pas pour des prunes, comme aurait dit ma grand-mère. Le fait est que ces gens habitent, en toute connaissance de cause, un quartier particulièrement vivant, même s'ils peuvent le regretter...

Mesdames et Messieurs, je terminerai en disant que la population qui se retrouve sur la place des Volontaires a, le plus souvent, un problème socio-économique et d'intégration dans notre société et qu'elle mérite avant tout que nous investissions largement dans la formation. Or, nous le faisons de moins en moins: depuis 1993, les fonds dévolus au Département de l'instruction publique en regard de la population des élèves ont baissé de 25%! Ce type de politique a des conséquences et le problème qui nous occupe en est une! En tant qu'élus, nous avons le devoir de faire en sorte que cette population à la dérive retrouve le chemin qui devrait être le sien. Et ce n'est pas en attaquant l'Usine, qui n'a rien à voir, que nous gagnerons quoi que ce soit!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je ne sais pas si je viens d'entendre une intervention pour l'Usine ou contre les Verts... Je répondrai d'abord à nos chers camarades de l'Union démocratique du centre qui, eux aussi, ont attaqué le rapport de minorité, disant que les raccourcis faits étaient intolérables et que le rapport était indécent... Je me demande si les membres de l'Union démocratique du centre ont entendu l'intervention que j'ai faite avant la leur, où j'ai expliqué que nous étions nous-mêmes sidérés par les raccourcis faits par les pétitionnaires et d'autres personnes ici. En l'occurrence, nous n'avons jamais mis sur le même plan un acte de violence et une personne qui urine, par exemple, contrairement à d'autres!

Ensuite, je trouve lamentable qu'on s'abaisse à des procédés dignes de la presse à scandales, en parlant des meurtres. Toute la droite en a parlé en lien avec l'Usine et je trouve extrêmement choquant qu'on utilise des faits aussi graves pour attaquer une institution qu'on n'aime pas... (*Applaudissements.*) Ces meurtres n'ont aucun lien avec l'Usine et ont eu lieu loin de l'Usine. Il se trouve qu'une des victimes habitait devant l'Usine et qu'elle s'est effondrée devant son domicile en essayant de rentrer chez elle. Mais cette personne ne s'est pas fait aggraver par des gens de l'Usine, ni même devant l'Usine.

Pour ma part, j'agis conformément au mandat qui m'est donné ici, à savoir servir au mieux les intérêts de la Ville. Or, détruire des lieux comme l'Usine revient à mes yeux à desservir les intérêts de la Ville; cela avait été compris par la droite à l'époque, mais ce n'est visiblement plus le cas... Nous demandons que

des mesures adéquates soient prises sur place et cela ne se fera pas en fermant l'Usine.

Par ailleurs, nous avons entendu les libéraux regretter que l'Usine soit ouverte de 20 h à 5 h du matin. Mais, Madame Magnin, ce n'est pas ce qui a été dit en commission: il a été dit que l'Usine bénéficiait d'une autorisation allant de 20 h à 5 h du matin, comme la loi l'autorise pour tous les night-clubs et boîtes de nuit. Mais il se trouve que l'Usine n'utilise pas complètement cette autorisation et que ses salles ne sont jamais ouvertes durant tout ce temps, parce que ce n'est pas possible et que les responsables n'en ont pas envie non plus.

Ensuite, j'ai quand même apprécié que certaines personnes manifestent leur enthousiasme après l'audition des gens de l'Usine – il était temps! Toutefois, elles essaient de nous faire croire que les logements passent avant les loisirs et qu'il faut donc soutenir quelques habitants, lesquels, comme les radiaux l'ont reconnu, se sont installés là après l'Usine. S'ils ont été trompés, ce n'est donc pas par l'Usine, mais par des promoteurs immobiliers – je n'ose pas dire «véreux». Nous refusons donc d'entrer dans un combat lieux culturels contre logements, car il faut être capable de construire à la fois des infrastructures et des logements, pour une ville harmonieuse. Cela dit, on peut se poser la question du type de logement à construire à tel ou tel endroit: il est évident que si des logements pour étudiants – dont Genève a tant besoin – avaient été construits près de l'Usine, il y aurait moins de problèmes.

A propos des fenêtres constamment ouvertes, je sais que les gens qui parlent de l'Usine ne connaissent pas tous le bâtiment et je répéterai ce qui nous a été dit en commission. La seule salle qui a des fenêtres pouvant s'ouvrir est le bar Le Moloko. Ce bar est ouvert durant les horaires autorisés, c'est-à-dire de 18 h à 2 h du matin. Il est vrai que, de temps en temps, les employés ouvrent les fenêtres – ils l'ont reconnu – car même avec la ventilation c'est irrespirable. Mais le bruit est un problème que posent tous les bars. Dire que l'Usine se fiche du sommeil des habitants jusqu'à 5 h du matin en ouvrant toutes les fenêtres, c'est faux et archi-faux! C'est même impossible et il ne faut pas raconter n'importe quoi.

Sur la responsabilité des tenanciers de lieux publics par rapport à ce qui se passe à l'extérieur, j'aimerais dire à M^{me} Richard – Monsieur le président, vous lui transmettez – que l'Usine fait ce qu'elle peut. Ainsi, les clients ne peuvent sortir du bâtiment avec un verre, ni même avec un gobelet en plastique. A la sortie de l'Usine, on distribue des tracts incitant à respecter le voisinage. Les responsables de l'Usine, qui sont attaqués sans arrêt par la presse, jouent vraiment le jeu de la collaboration avec les gens du quartier et ils n'ont pas attendu cette pétition pour le faire: cela fait des années que l'Usine discute régulièrement avec Pro-Coulouvrenière, qui est l'association du quartier et avec laquelle le groupement «Les habitants de la rue du Tir» ne parle pas...

Depuis des années, l'Usine s'investit et anime des fêtes de quartier, pour créer le dialogue. Dans le projet dont vient de parler M. Deshusses pour les vingt ans de l'Usine, un des éléments essentiels est justement de s'ouvrir au quartier. Pour les responsables de l'Usine, cela veut dire discuter avec les gens, mais aussi amener le quartier à eux, que les habitants puissent venir sans craindre d'être mal reçus, qu'ils aient plus confiance en l'Usine. C'est seulement de cette manière qu'un bon dialogue pourra s'établir.

Enfin, il y a peut-être des minibotellons sur la place des Volontaires, comme le dit M^{me} Richard, mais si l'Usine disparaît, je vous assure que ce ne seront plus seulement des minibotellons...

Je passe maintenant à la déclaration socialiste qui, de manière un peu cachée, attaque le groupe des Verts, ce dont je m'étonne. Ce n'est pas parce que nous sommes les seuls à oser dire publiquement que nous soutenons l'Usine, ce n'est pas parce que nous refusons de voter avec des gens qui ont des propos outranciers que nous nous faisons les sauveurs de l'Usine. Nous souhaitons juste encourager nos camarades à voter avec nous, et c'est ce que nous faisons depuis que nous avons rédigé ce rapport de minorité.

J'en viens au communiqué du 19 janvier 2009, publié après la parution des rapports. Il ne faut pas prendre les gens de l'Usine pour des idiots: ils savent que des pétitions sont en cours à la commission des pétitions, ils attendent que les rapports sortent et ils font leur travail. Arrêtez de croire qu'ils ont besoin que les Verts aillent toquer à leur porte! Ils attendent que les rapports sortent, ensuite ils prennent des mesures, ils essaient de discuter, d'ouvrir le dialogue, et j'en suis ravie.

Le discours socialiste, en même temps qu'il est très anti-Verts, est très pro-Usine. Nous sommes ravis de voir que l'Alternative parle maintenant d'une seule et même voix pour soutenir l'Usine. Pour notre part, nous votons ce que nous disons et nous ne comprenons pas que des gens affirmant soutenir l'Usine puissent voter des pétitions demandant de fermer à minuit ou de déplacer les activités «nuisibles»... La pétition P-205 qui demande de déplacer les activités nuisibles n'est même pas assortie d'une quelconque recommandation! L'accepter équivaldrait à fermer l'Usine à 22 h, puisqu'il s'agirait de déplacer les activités ouvertes au public...

Le président. Vos conclusions, Madame Klopmann...

M^{me} Sarah Klopmann. Je conclus: je ne comprends pas qu'on attaque les Verts en disant qu'ils font un lien entre le trafic de drogue et l'Usine. Au secours! Il

me semble que cela fait des mois et des mois que nous expliquons le contraire, à savoir que tout cela n'est pas lié. Il suffit de lire les rapports pour le comprendre!

M. Alexandre Wisard (Ve). Tant de fougue, de jeunesse, voilà qui fait plaisir dans ce délibératif!

Monsieur le président, j'aimerais intervenir en tant qu'ancien président de la commission des pétitions – et premier de la législature – pour relever le contraste incroyable entre le niveau des débats en commission et celui que nous avons aujourd'hui. La commission des pétitions, comme le rapporteur de majorité l'a répété, a procédé à toute une série d'auditions. Cela a été fait de façon très dépassionnée, très ouverte, les problèmes ont été clairement posés et le débat a été serein. Aujourd'hui, en plénière, tout s'effondre. Le populisme fleurit, pas seulement à gauche de ces bancs, mais un peu partout...

Alors, je me pose la question: est-ce l'effet TV Léman bleu, le fait que notre séance soit filmée? En commission, il y a évidemment une certaine intimité, on est sérieux, on travaille. Ici, nos séances ressemblent parfois plus à un spectacle de théâtre. Ou est-ce la proximité des élections? On sait que certains, dans cette salle, espèrent cartonner dans huit mois et font tout pour que ce soit le cas. Certains candidats au Grand Conseil essaient-ils de se profiler? Bref, sans entrer dans les détails, je regrette ce décalage, ce contraste entre les débats en commission et ceux d'aujourd'hui.

Toujours au titre de président de la commission, je dois relever que j'ai beaucoup de peine avec l'argumentation consistant à criminaliser les usagers des activités culturelles de l'Usine. Pas un des quinze commissaires, à la commission des pétitions, n'a osé ce raccourci. Je déplore aussi le fait qu'on puisse clouer au pilori un groupe, en l'occurrence les Verts, parce que la rapporteuse a eu l'outrecuidance de rédiger un rapport de minorité qui soutient les activités culturelles de l'Usine. Je sais que beaucoup d'élus d'autres groupes soutiennent aussi ces activités, mais ce rapport de minorité a ses raisons d'être.

Les problèmes du quartier de la Coulouvrenière sont réels, nous sommes tous d'accord. Nous n'avons pas eu besoin de voir les vidéos tournées par les habitants riverains: il suffit de se balader dans le quartier de temps en temps ou de fréquenter l'Usine, pour voir que les problèmes sont sérieux et que l'Usine est victime de son succès. Mais j'aimerais mettre en avant la médiation mise en place par le Conseil administratif, par MM. Pagani, Maudet et Mugny – si ma mémoire est bonne – avec les représentants de l'Usine et certains riverains, qui ont bien voulu se mettre autour de la table pour débattre et essayer de trouver des solutions. Les problèmes liés à la clientèle de l'Usine sont essentiellement des problèmes de

bruit, de respect du voisinage, de propreté. Ils ne sont pas résolus, mais les gens discutent et essaient de trouver des solutions.

Quant au trafic de drogue, M. Deshusses l'a bien dit, c'est un problème qui n'est pas nouveau à Genève. Simplement, on le déplace tous les cinq ans et on ne le résout pas. En l'occurrence, nous avons voulu discuter du trafic de drogue et des aspects liés à la sécurité, en auditionnant M. Moutinot. Or nous avons dû attendre trois mois avant que le président du Département des institutions nous réponde qu'il nous avait déjà envoyé un policier et que celui-ci avait répondu à toutes nos questions. Effectivement, nous avons reçu un collaborateur extrêmement compétent, qui nous a parlé de la difficulté de la mission et dont nous avons apprécié la franchise. Mais, dès que nous avons voulu entrer dans des discussions politiques, il nous a dit qu'il était un fonctionnaire, qu'il répondrait à des questions techniques et que, pour les questions politiques, il nous fallait auditionner des politiques. Or, au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas pu obtenir l'audition de M. Moutinot, et je le déplore.

Je terminerai en disant que, ce soir, le débat a trop dérapé. Ce serait une bonne chose qu'on arrête le cinéma et qu'on revienne à des propos plus raisonnables. Nous aurons dans quelques semaines le même débat pour les Pâquis, quartier pour lequel nous avons traité simultanément une pétition similaire, concernant des nuisances, du trafic de drogue, des zones de non-droit... Or, Mesdames et Messieurs, si nous devons à nouveau nous écharper pendant deux heures, en nous envoyant des arguments fallacieux à la tête, nous n'avancerons pas d'un millimètre! Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis de celles et de ceux qui fréquentent l'Usine depuis fort longtemps, pour assister à des spectacles, pour aller au bistrot, y rencontrer des amis. Je connais bien ce quartier, d'autant mieux que j'ai travaillé à la rue de la Coulouvrenière. Or ce qui me frappe dans le débat ce soir, c'est qu'on fait un amalgame curieux entre ce qui se passe à l'intérieur de l'Usine et ce qui se passe à l'extérieur. Ce lieu de culture alternative, même s'il ne plaît pas à tout le monde, ne porte en aucun cas la responsabilité de ce qui se passe à l'extérieur, sur la place des Volontaires.

Mesdames et Messieurs, vous remarquerez que les pétitions demandent la fermeture, à des heures bien précises, des activités de l'Usine uniquement. Or le Bâtiment des Forces-Motrices se trouve exactement au même endroit et accueille aussi des événements et des spectacles tout au long de l'année. Mais là, nous entrons dans le vif du sujet: il ne s'agit pas des mêmes classes sociales! Il est vrai que les portières qui se referment, avec un bruit feutré, sur une voiture de luxe ne font pas le même effet que le bavardage de personnes désœuvrées qui discutent

sous l'auvent d'une allée... Certes, mais pensiez-vous réellement que trente ans de néolibéralisme, de torpillage des savoirs, de désinformation n'auraient aucune incidence sur les structures sociales, les codes et les comportements? Pensiez-vous réellement que la mise en concurrence de tous contre tous ne laisserait pas sur le carreau un certain nombre de personnes, une population affaiblie? Car, oui, il y a des pauvres à Genève, migrants ou pas, dans notre ville si riche! Et le remède n'est pas de fermer l'Usine, mais de savoir pourquoi ces personnes sont à la rue. Ce serait là un véritable débat, digne, qui nous éviterait d'entendre la montagne d'inepties que nous avons entendues ce soir.

En l'occurrence, il y a des actes d'incivilité à la place des Volontaires, nous sommes tous d'accord. Comme vous l'aurez lu dans le rapport, les responsables de l'Usine font tout ce qui est possible, voire impossible, pour sensibiliser au respect les personnes qui fréquentent cet endroit. Mais, Mesdames et Messieurs, souvenez-vous que ce quartier, avant d'être le quartier bobo qu'il est devenu, était un quartier populaire, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Deshusses, un quartier bruyant, où il y avait des bistrots, où il se passait plein de choses. Or ces bistrots ont disparu ou sont devenus des lieux prohibitifs, et les gens restent effectivement dans la rue pour discuter...

J'entends tous les jours des jeunes et des moins jeunes se plaindre que notre ville est un mouiroir, qu'elle est chère, qu'on ne s'y amuse pas, et on voudrait fermer le seul lieu où il est en encore possible de sociabiliser à un prix abordable pour tous? Il faudrait que cette jolie petite place soit entourée de policiers en armes, qu'on en ferme l'accès, qu'elle soit interdite? Mais sur quels critères? Des critères sociaux: selon qu'on est bien ou mal habillé, qu'on possède une belle voiture ou non, qu'on assiste aux bons ou aux mauvais spectacles? S'agissant des préoccupations des riverains, il faut dire que les gens qui se rendent au Bâtiment des Forces-Motrices viennent également en voiture, ouvrent et ferment les portes, boivent des coups, discutent et sont parfois aussi les clients des dealers... Alors, arrêtons de raconter des sottises!

Nous sommes extrêmement sensibles aux problèmes des habitants autour de l'Usine et du Bâtiment des Forces-Motrices, mais faut-il leur rappeler qu'ils vivent en ville et que la ville, ce n'est pas seulement le bruit, la circulation, la pollution, les agressions, les dealers? Non, la ville, c'est aussi la vie, la culture, des lieux de convivialité et de rencontre. Espérer vivre dans une ville silencieuse, c'est un pur délire ou, en tout cas, c'est refuser les avantages qu'offre la vie urbaine.

Pourtant, il existe des pistes de réflexion pour ramener ces nuisances à des niveaux supportables. Nous pensons que la discussion est nécessaire et c'est pourquoi notre groupe, en renvoyant ces pétitions au Conseil administratif, invite ce dernier à explorer ces pistes et à les mettre en pratique, de sorte à pacifier la situation, situation qui embarrasse tout le monde à plus d'un titre.

M^{me} Danièle Magnin (L). Je compenserai un peu, avec votre permission, Monsieur le président, mon temps de parole écourté tout à l'heure. J'estime en effet qu'il est absolument nécessaire de remettre les pendules à l'heure, ou l'église au milieu du village... Je vais donc donner lecture d'une partie du texte de la pétition P-204, puisqu'on nous accuse de populisme et autres joyeusetés.

La pétition datée du 1^{er} novembre 2007 s'adressait au maire, en l'occurrence M. Mugny. Je la lis: «La situation des habitants du quartier qui entoure l'Usine est devenue intolérable et nous vous écrivons pour vous demander votre aide en vue de faire cesser les hurlements, bagarres, et autres violences physiques et sonores causées par les «soirées» qui commencent après 23 h à l'Usine. A notre connaissance, il y a déjà eu deux meurtres en deux ans sur la place des Volontaires (une des victimes habitait dans notre immeuble (...), et plusieurs blessés graves, à chaque fois de nuit et en relation avec la clientèle de l'Usine.»

Ce n'est donc pas nous qui tenons ces propos, mais les habitants qui se plaignent et qui disent, plus loin, qu'ils sont un millier dans ce quartier.

Je continue la lecture de la pétition: «Tous les jeudis, vendredis et samedis, et parfois même en semaine, les beuveries et hurlements commencent vers minuit sous nos fenêtres et continuent jusque vers 6 h du matin (des séquences vidéo sont à votre disposition). Ceci est dû au fait que les clients de l'Usine, souvent complètement ivres, entrent et sortent de l'Usine en hurlant des insanités, se bagarrent sur la place, provoquant les aboiements de leurs chiens. Nombreux sont ceux qui viennent uriner et/ou vomir dans les entrées des immeubles environnants. Le grincement des barrières, lors de leur déplacement au moment de la fermeture, réveille alors ceux qui ont pu se rendormir.

»Au matin, la place des Volontaires et ses environs sont jonchés de bris de bouteilles, de cannettes de bière, de mégots et de seringues. Vers 6 h, malgré la diligence des services de nettoyage qui passent plus d'une heure à nettoyer la place, l'urine et le vomi subsistent dans les entrées des immeubles jusqu'au lundi matin. Pendant tout le dimanche 14 octobre, le caniveau devant le N° 3 de la rue du Tir est resté plein de sang. (...)

»La présence de vendeurs de cannabis et de cocaïne en soi ne nous empêche pas de dormir, sauf lorsqu'un litige commercial surgit en pleine nuit entre deux ou plusieurs dealers, ou entre un dealer et un client. Dans ce cas, les hurlements sont garantis, avec blessés dans certains cas. (...)

Mesdames et Messieurs, nous savons que la situation est la même aux Eaux-Vives, où un jeune est décédé récemment.

Je continue: «Leur présence en ces lieux est de toute façon directement liée au marché que représente pour eux la clientèle nocturne de l'Usine. La police nous

a clairement expliqué qu'ils n'interviennent plus lors des «soirées» de l'Usine, suite à des jets de pierres et de bouteilles, objets que l'on retrouve ensuite dans les bacs à fleurs saccagés.»

Il ne s'agit donc pas de l'Usine en l'occurrence, mais de ses clients. Voilà le texte de la pétition. Vous pouvez appeler cela du populisme, cela nous est égal... (*Exclamations.*)

A notre avis, le choix des priorités parmi les valeurs défendues ce soir est mal fait: la sécurité des habitants est prioritaire par rapport au droit de faire la fête après minuit.

La prétendue atteinte à la personnalité par film et photos, alléguée par les Verts, n'est rien par rapport à l'atteinte qui a été décrite dans le texte de la pétition que je viens de vous lire. Qui sont les gens de l'Usine? Il y a les ayants droit qui sont des gens qui ont des contrats, qui travaillent la journée, qui ont des ateliers et qui sont parfaitement respectables et respectés. En revanche, les visiteurs qui, eux, viennent après minuit, ont une autre vie. Alors, je vous le demande: pourquoi les concerts n'ont-ils pas lieu comme les autres concerts à 20 h ou à 20 h 30, ou encore à 19 h, comme c'est le cas parfois au Victoria Hall, voire à 17 h?

Le fait est que les habitants sont pris en otage, et au nom de quoi? Là, Mesdames et Messieurs, je vous invite à ne pas confondre l'Usine et les activités nocturnes aux alentours, car quelle que soit la façon dont on considère le travail de l'Usine, cela n'a rien à voir avec ce qui s'y passe la nuit. On a parlé de drogue, mon préopinant socialiste a parlé d'intégration... Mais l'intégration des étrangers qui viennent chez nous sans permis et qui font du trafic de drogue n'a rien à voir ni avec l'Usine ni avec les habitants de notre ville. Et le chemin pour ces trafiquants doit être le retour à la maison!

Ensuite, on nous dit dans le rapport, en page 7: «Le Moloko cesse tout bruit important après minuit; il ouvre ses portes à 18 h et les ferme à 2 h; les espaces du rez-de-chaussée ouvrent de 21 h à 2 h, de 22 h à 5 h lors d'occasions particulières; le Zoo – le seul dont j'ai parlé tout à l'heure – ouvre le week-end de 23 h à 5 h.» Quant aux signataires de la pétition, ils concluent ainsi: «Nous vous écrivons donc pour vous demander de faire interdire les soirées après minuit à l'Usine, afin de permettre au millier de personnes qui en pâtissent de dormir la nuit et de retrouver une vie de quartier normale.»

Je terminerai donc en appelant aussi au respect des travailleurs, que ma préopinante d'A gauche toute! n'avait pas l'air de bien connaître... M. Deshusses évoquait les travailleurs qui se lèvent à 5 h pour aller travailler à 6 h, mais ceux-là ont pu dormir, sans avoir été dérangés toute la nuit par des bruits de fous, des hurlements de personnes qu'on égorge... Imaginez la vie des enfants qui habitent là!

Nous estimons que ces propos n'ont rien à voir avec le sujet de la pétition, qu'on nous berce de balivernes et qu'on essaie de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Nous demandons donc, comme déjà dit, le renvoi des pétitions au Conseil administratif.

M. Vincent Maitre (DC). Monsieur le président, je ne sais pas si j'ose prendre la parole après tant d'émotions... Décidément, M^{me} Wenger est une femme absolument extraordinaire: la place Sturm, elle connaît; l'Usine, les bords du lac, les Pâquis, elle connaît par cœur; elle est décidément dotée d'un don d'ubiquité assez phénoménal...

Une voix. Vous n'étiez pas encore né qu'elle allait déjà à l'Usine...

M. Vincent Maitre. Ce que M^{me} Wenger oublie, c'est que mettre tout dans le même sac et faire de chaque objet un sujet de lutte des classes, à la longue, c'est épuisant! Elle oublie aussi que le Bâtiment des Forces-Motrices n'accueille pas uniquement des millionnaires, mais qu'il s'y déroule aussi des soirées de collégiens, des défilés de mode de jeunes créateurs et autres. Mais elle n'y était sans doute pas, trop occupée à utiliser son don d'ubiquité partout ailleurs sauf là!

Sur un autre point, je ne peux qu'être entièrement d'accord avec M^{me} Klopmann. Le problème n'est pas l'Usine en tant que telle, ni les nuisances sonores qu'elle engendre, ni même la clientèle de l'Usine: le problème, c'est tout ce qui se passe à l'extérieur. Mais, contrairement à ce que pense M^{me} Wenger, l'Usine est entièrement responsable des nuisances qu'elle provoque sur son palier. Et quand bien même elle n'en serait pas responsable, cela ne signifie pas que la Ville de Genève doit s'en laver les mains, car, qu'on le veuille ou non, l'Usine engendre de la criminalité aux alentours, c'est un fait. M^{me} Wenger parlait d'actes d'incivilité, mais les brigandages, le trafic de cocaïne et les meurtres, ce ne sont pas de simples actes d'incivilité...

Une voix. Cela, c'est du populisme!

M. Vincent Maitre. Oh, vous savez de quoi vous parlez, Madame!

Le président. S'il vous plaît, laissez parler les orateurs sans faire sempiternellement des remarques qui perturbent le discours...

M. Vincent Maitre. La place des Volontaires est infestée de dealers, il y a souvent des bagarres, cela a été dit et redit, et ce n'est pas tolérable ni pour les gens du quartier ni pour les clients de l'Usine. J'en suis intimement convaincu, car j'en fais partie. M^{me} Klopmann le sait, puisque nous avons eu l'occasion de nous rencontrer là-bas. Les clients de l'Usine ne sont pas responsables des actes de criminalité et de vandalisme qui ont lieu autour de l'Usine. Ils ont aussi le droit de se déplacer et de rentrer chez eux en toute sécurité. Or ce n'est pas le cas actuellement, je le dis d'autant plus aisément que, moi-même, j'ai été victime d'un acte de criminalité en sortant de l'Usine vers 4 h ou 5 h du matin. C'est dire que même les clients de l'Usine ne sont pas à l'abri de ce qui se passe aux alentours.

J'entends bien que Genève est prétendument un mouiroir pour les jeunes, qu'il n'y a pas beaucoup d'activités et que l'Usine est un lieu indispensable. Je reconnais qu'il s'y passe des choses intéressantes au niveau culturel, que la musique et les événements organisés sont de qualité. Je connais d'ailleurs très bien le programmateur musical de l'Usine qui, comme chacun le sait, est le fils d'un ancien conseiller d'Etat démocrate-chrétien...

Toutefois, Mesdames et Messieurs, les mères ou les pères de famille qui rentrent chez eux à 18 h, après une journée de travail, ont droit, comme tout le monde, à la tranquillité, à des nuits paisibles. Je ne parle pas de calme absolu, de silence monacal, mais de là à supporter des cris et des hurlements toutes les nuits! Là, je réfute l'argument de M^{me} Klopmann qui disait que les habitants savaient, en emménageant, que l'Usine était tout près. Sous prétexte que l'Usine était installée là avant eux, elle aurait le droit de faire tout et n'importe quoi? Eh bien, non, Madame Klopmann – vous transmettez, Monsieur le président – et j'espère que vos voisins, mêmes s'ils habitent dans l'immeuble depuis plus longtemps que vous, ne se permettent pas de faire des bamboulas jusqu'à 5 h du matin! Vous seriez la première à râler...

On ne peut continuer à dire, sous la bannière de la sacro-sainte culture alternative, qu'on peut tout faire, n'importe comment et jusqu'à n'importe quelle heure. A un moment donné, cela suffit! Des lois existent qui répriment le tapage nocturne de 22 h à 7 h; elles doivent certes être appliquées avec souplesse, mais il faut fixer des limites. Ce qui se passe à la place des Volontaires est vraiment déplorable et des mesures doivent être prises. La Ville, en l'occurrence le Conseil administratif, ainsi que le Canton, par l'intermédiaire du Département des institutions, doivent agir pour mettre fin à cette zone de non-droit. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (R). Comme le préopinant Vert, je trouve dommage que tout le monde campe sur ses positions dans ce débat. Je ne crois pas que cela serve à grand-chose d'opposer l'Usine aux habitants, car les problèmes ne

viennent pas des gens qui fréquentent l'Usine, mais de ce qui se passe autour de l'Usine.

Concernant la place des Volontaires, je serai plus vulgaire que mon préopinant: je trouve que c'est le bordel total! J'y passe souvent, lorsque je rentre de soirée vers 5 h du matin, et je remarque que, partout en ville ou ailleurs dans le canton, quand les clients quittent une boîte de nuit, ils ne restent pas devant l'établissement. C'est interdit par la loi, qui précise que les cris et vociférations sont interdits de 21 h à 7 h du matin, pour le respect des citoyens.

En l'occurrence, les pétitionnaires ne demandent pas de fermer l'Usine. Je suis le premier à dire que l'Usine a une valeur inestimable, que de grands concerts y ont eu lieu. D'ailleurs, mon collègue Fiumelli me rappelait que le groupe Nirvana est passé à l'Usine. Simplement, il faut respecter les citoyens qui demandent juste à ne pas être réveillés en pleine nuit par des vociférations ou autres. Le fait est que les gens qui braillent devant vos fenêtres vous empêchent de dormir. Or tout le monde a le droit de dormir de façon sereine.

Dans ce sens-là, j'apprécie ce que fait le Conseil administratif au niveau de la médiation. Nous renverrons précisément ces pétitions au Conseil administratif afin que la médiation aille jusqu'au bout et qu'on arrive à trouver un terrain d'entente entre l'Usine et les habitants, car, je le répète, il est déplorable qu'on continue à opposer les deux parties. J'espère qu'à l'avenir cela nous évitera de débattre pendant plus de deux heures, comme nous venons de le faire ce soir.

Mesdames et Messieurs, arrêtez de piétiner les citoyens en disant que la culture alternative est sacro-sainte et que le sommeil des habitants n'a pas vraiment d'importance. Ce que demandent les habitants, c'est le respect de la loi, toute la loi, rien que la loi!

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le groupe socialiste renverra ces pétitions au Conseil administratif avec la recommandation de soutenir les médiations, recommandation qui a été décidée en un temps qui ne correspond plus nécessairement à celui de ce soir ni des jours et des semaines à venir. Après les propos qui ont été tenus, parfois comiques, parfois confus, parfois même pathologiques, à mon goût, après la tournure des débats, on a vu dans cette salle, en fin de compte, une configuration, certes différente de celle qui se retrouvera dans les votes d'ici peu, mais très commune dans cette enceinte: Alternative contre Entente, plus Union démocratique du centre, relativement discrète ce soir, j'en conviens.

Je serai peut-être un des seuls orateurs à apprécier cette configuration-là, en relevant qu'au-delà des conflits de stratégie sur le sort à réserver à telle ou telle

pétition, assortie de telle ou telle recommandation, on a vu assez clairement – les propos de la préopinante libérale en attestent et sont gravés dans le marbre si besoin était un jour de se les remémorer – on a vu qui dans cette enceinte soutient l'Usine en tant que dernier bastion de la culture «non institutionnelle». Ici, les guillemets s'imposent puisque l'Usine va fêter prochainement ses deux décennies d'existence, son vingtième anniversaire.

A ce sujet, je répéterai ce que mon camarade Deshusses a évoqué tout à l'heure: le groupe socialiste – après un vote à l'unanimité de son comité et à une très large majorité du groupe – va déposer une motion demandant que la Ville de Genève soutienne le projet que l'Usine souhaite mettre sur pied à l'occasion de ses 20 ans. Lors du débat, nous retrouverons, à n'en pas douter, la même configuration que ce soir, à savoir la gauche qui soutient ce pilier de la culture à Genève, et les mêmes orateurs de droite qui le contesteront.

M. Alexandre Chevalier (L). Voilà bientôt deux heures que nous débattons sur ce sujet. En fait, il n'y a pas eu qu'un débat, mais deux, trois, quatre, cinq débats différents, dans lesquels on confond le respect de la volonté populaire et de notre belle démocratie suisse, ici grâce au droit de pétition, avec un combat d'arrière-garde, dogmatique, idéologique et, disons-le, électoral, mené par le groupe des Verts et plus spécifiquement par M^{me} Klopmann, visant à faire de l'Usine un demi-dieu, un lieu où tout le monde devrait aller.

Certes, l'Usine est un lieu de culture alternative, mais un lieu de culture minoritaire aussi. Arrêtez, Mesdames et Messieurs, de faire croire que toute la population genevoise est passée ou devra passer par la porte de l'Usine, ce n'est pas vrai! C'est une culture respectable, mais elle n'est pas toute la culture, ni pour le canton ni pour la ville.

La population aura bien compris – celle qui nous regarde encore après ce débat fleuve – que, pour le groupe des Verts, la priorité politique est l'alcool et la fête! Nous en avons eu une belle démonstration entre la discussion sur les botellons hier et celle sur l'Usine aujourd'hui. Celles et ceux qui sont en quête de logements, si rares et si précieux à Genève, en sont pour leur frais. Tout le monde sera heureux d'apprendre que peu importe le logement, peu importe le respect des droits populaires, peu importe le respect de l'individu et la qualité de vie dans notre ville!

Cela étant, je voudrais souligner que tout ne se vaut pas. Il y a certes des problèmes de bruit dans un certain nombre d'endroits en ville, mais aux alentours de l'Usine il y a des problèmes bien plus graves, des problèmes de sécurité et de santé, rappelés par ma collègue M^{me} Magnin, qui engagent la responsabilité publique, la responsabilité politique. Nous ne pouvons pas nous cacher derrière

le facteur culturel pour refuser de critiquer la sacro-sainte Usine, pour ignorer la réalité, les problèmes de société et de sécurité qui se posent dans ce quartier et sur la place des Volontaires! Le groupe libéral dit non à ce chantage intellectuel que nous fait le groupe des Verts.

Les conclusions de la commission des pétitions ont plusieurs mérites. D'une part, elles tiennent compte du travail extrêmement précis, pour ne pas dire précieux, fait notamment par M. Maudet, sur la concertation avec l'Usine elle-même. D'autre part, elles tiennent compte des habitants et visent, une fois pour toutes, à les respecter. Certains ici se font les chantres de la démocratie, du parlementarisme et du débat, mais passent par-dessus la jambe les problèmes des citoyens, lorsqu'ils n'entrent pas dans leurs contingences électorales!

Pour toutes ces raisons, j'espère qu'il y aura, non pas une majorité de circonstance, mais une majorité de responsabilité politique pour renvoyer ces pétitions au Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses (S). Je dois dire que je rejoins dans les grandes lignes les propos du préopinant libéral. Mais j'aimerais aussi, Monsieur le président, m'adresser à M^{me} Danièle Magnin: j'ai l'honneur et le plaisir de la connaître depuis plus de quarante ans et je ne saurais la soupçonner de mauvaise foi. Aussi, je pense qu'elle ne m'a pas écouté ou qu'elle ne m'a pas entendu: je n'ai jamais demandé l'intégration des dealers! A mes yeux, il est clair – et, chère Danièle, tu le sais – que, contre les dealers, les mesures les plus strictes doivent être prises. Mais il en va des dealers comme de la prostitution: ce qui m'inquiète beaucoup, ce n'est pas tant le dealer que le consommateur ou la consommatrice. Il n'y aurait pas de dealers sans consommateurs, comme il n'y aurait plus de vendeurs de cigarettes sans fumeurs.

Mesdames et Messieurs, le vrai problème est là, et c'est un problème de société qui nous tarabuste et nous hante depuis plusieurs décennies. Il s'est développé dans nos sociétés occidentales postmodernes et nous ne savons pas trouver la solution. Je citerai ici des chiffres que M. Lathion pourrait confirmer: il existe à Genève environ 1800 gamins, entre 15 et 18 ans, qui sont sans projet scolaire, hors de toutes structures, sans possibilité d'apprentissage, sans travail, sans rien! Alors, on peut parler de respect, mais le fait est que notre société, avec les moyens qui sont les nôtres malgré la crise qui s'installe, n'est pas capable d'offrir à la nouvelle génération une place, une formation dans ses murs. Et encore, ce n'est pas tout de faire une formation: celles et ceux d'entre vous qui ont des jeunes à la maison savent combien il est difficile d'obtenir un premier travail. Je discute avec les jeunes, c'est aussi mon boulot, et j'entends ce qu'ils disent: ils déclarent que cette société ne les respecte pas. Voilà pourquoi il y a des tensions, des révoltes, des dérapages. Là, je ne parle que de la population jeune, mais je pourrais remon-

ter dans l'échelle des âges: quand on a dépassé 15 ou 18 ans, on n'est pas pour autant sorti de l'ornière...

Certes, nous faisons la chasse aux dealers, à tous les vendeurs de cochonneries, mais il y a un besoin d'évasion dans notre société, qui est dû aux conditions faites à une partie de la population, notamment les jeunes. Par conséquent, il faut envisager des solutions, que nous n'arrivons malheureusement pas à trouver. A défaut, depuis des années, nous déplaçons géographiquement le problème.

Que l'Usine attire le trafic, je ne le crois pas une minute. J'ai été, dans les années 1970, de ceux qui luttaien pour que la zone devant le parking du Mont-Blanc soit libérée de ce type de population, mais ce n'était pas le parking du Mont-Blanc qui l'attirait! Ensuite, ce fut la place du Molard, puis le parc La Grange. Etait-ce le parc La Grange qui inspirait cette population? Y avait-il des lumières qui attireraient ces gens-là la nuit tels des insectes? Mais non, grand Dieu! Le vrai problème est qu'on les déplaçait parce qu'ils dérangent. Certes, on peut continuer à le faire, mais interrogeons-nous sur la diminution des crédits depuis 1993 au niveau de l'éducation et de l'encadrement, notamment de l'encadrement éducatif et policier. Nous avons mis en place des structures qui ont été supprimées, nous avons des îlotiers, nous n'en avons plus: à force de prendre ce type de mesures, nous nous retrouvons sans moyens et c'est grave. Je demande donc instamment qu'on réfléchisse à tout cela.

L'Usine est nécessaire, parce qu'elle est un apport culturel qui nous a évité les graves dérapages qu'ont connus à l'époque Zurich, Berne ou Lausanne. Nous avons évité tout cela et aujourd'hui nous ne nous donnons pas les moyens de continuer, et l'on attaque l'Usine! C'est ridicule. Nous ferions mieux de nous occuper de cette population qui est à la dérive et qui demande de l'aide. Là, je ne parle pas des dealers: je parle de ceux qui ont recours à des drogues illicites parfois ou qui, tout simplement, sont carrément paumés dans une société qui les méprise!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts demandent que le vote ait lieu à l'appel nominal, en espérant que chacun votera ce qu'il a défendu. Soutenir des pétitions qui demandent de fermer l'Usine à minuit et de déplacer les activités «nuisibles» n'aboutira qu'à enterrer la médiation, puisque les pétitionnaires ne souhaitent pas cette méditation. Enfin, pour répondre aux diverses attaques, je répéterai que les Verts se contentent de défendre ce en quoi ils croient!

Le président. Madame, vous demandez le vote nominal: êtes-vous suivie par quatre conseillers municipaux au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, nous voterons à l'appel nominal.

M^{me} Patricia Richard (R). En renvoyant ces pétitions au Conseil administratif, nous, le groupe radical, voulons encourager la médiation, puisque c'est exactement la recommandation de la commission.

Ce faisant, nous respectons aussi notre programme électoral, puisque la sécurité et la propreté y figuraient. Actuellement, sur la place des Volontaires, il n'y a ni sécurité ni propreté, tant pour les habitants du quartier que pour les gens qui fréquentent l'Usine. N'oublions pas que la pétition P-204 – M^{me} Magnin l'a lue tout à l'heure – demande l'arrêt des activités de nuit, et uniquement celles de nuit. M^{me} Klopmann et M. Deshusses assistaient aux auditions et ils ont entendu les pétitionnaires. Ceux-ci nous ont clairement dit que le plus gênant, c'était les gens qui sortaient de l'Usine un moment, qui faisaient du bruit et qui entraient à nouveau.

Nous reconnaissons que les responsables de l'Usine ont fait des efforts, qu'ils ont essayé de mettre de l'ordre. La médiation a permis ce travail et le fait qu'il y ait une pétition l'a peut-être accéléré. En tout cas, nous souhaitons que les habitants du quartier, comme tous les habitants de la ville de Genève, puissent avoir droit à des nuits tranquilles.

Quant à ce qu'a dit M. Deshusses tout à l'heure concernant la drogue et la cigarette, je ne suis pas tout à fait d'accord. Personne n'a mis la seringue de force dans le bras des consommateurs... En revanche, l'offre crée la demande, sinon il n'y aurait pas de nouveaux produits ou de nouvelles marques de cigarette qui sortiraient régulièrement.

Evidemment, nous avons soutenu l'appel nominal et nous espérons que ces deux pétitions seront renvoyées au Conseil administratif et que la médiation continuera dans les meilleures conditions.

M. Alexis Barbey (L). Ce soir, l'Usine donne lieu à de grandes envolées lyriques, à tous les égarements, aux emportements et à l'expression des plus belles convictions. Aussi, je ne peux m'empêcher d'apporter ma pierre à l'édifice, ou peut-être de jeter une pierre dans le jardin...

Il est reproché à l'Usine d'amener une certaine insécurité. Il n'est pas question ici de remettre en cause son rôle artistique, ni même ce que d'aucuns dans cette salle ont jugé primordial, c'est-à-dire son rôle social, son rôle d'intégration, son rôle de régulateur de la pression sociale, son rôle à l'égard des forces créatrices et artistiques de cette ville. Il n'est pas question d'empêcher la créativité, de retirer à ceux qui en ont bénéficié pendant si longtemps, aux jeunes et aux créateurs, cet instrument qu'est l'Usine.

En revanche, il est question de donner suite aux revendications des habitants. Autour de l'Usine, à l'heure actuelle, il existe une situation qui met tout le monde

à mal: des gens se livrent à des commerces illicites, mais des fêtards dérangent également le voisinage. Ma foi, nous ne saurions le leur reprocher, car nous sommes tous allés dans des boîtes de nuit ou dans des lieux culturels, nous en sommes tous sortis parfois un peu éméchés, avec l'envie de refaire le monde à haute voix, voire plus. Néanmoins, tout le monde a le droit au respect de son environnement, qu'il soit sonore ou visuel, et tout le monde a droit à la sécurité.

C'est pourquoi on ne peut se dresser sur ses ergots et dire que c'est une atteinte à la liberté individuelle que de chercher à avoir un peu de calme autour de l'Usine. Je crois, au contraire, que ce serait porter atteinte à la liberté individuelle, au droit d'avoir un peu de quiétude, que de ne pas réagir contre les débordements. Cette demande de sécurité n'a rien à avoir avec une quelconque censure artistique ni avec une quelconque répression d'un mode de vie. Il s'agit simplement de retrouver un équilibre qui est rompu depuis de nombreuses années. On est en effet arrivé à un point de non-retour, un point où les habitants sont obligés de réagir pour défendre leur bon droit.

Quel meilleur porte-parole que M. Deshusses pour s'enflammer en faveur de la jeunesse? Il se référerait à l'époque où lui-même se livrait aux activités des jeunes gens, où il se laissait aller à son enthousiasme... Même si c'est une période que nous n'avons pas connue en même temps, je comprends parfaitement son point de vue. Toutefois, je ne peux pas aller jusqu'à partager l'idée que demander du calme autour de l'Usine, c'est mépriser les jeunes et ceux qui fréquentent l'Usine. Non, il ne s'agit pas de mépriser les uns: il s'agit de respecter les autres, comme on respecte les utilisateurs de l'Usine, avec leurs multiples activités, mais qui sont aussi source de débordements qu'il faut canaliser.

J'ai entendu que l'Usine avait permis de canaliser les débordements à Genève, qu'elle nous avait évité les problèmes que Zurich ou Berne ont connus... Pour ma part, je ne vois pas les choses de la même façon. L'Usine, qui est un acteur institutionnel, puisqu'elle est entièrement financée par la Ville de Genève et qu'elle bénéficie d'un statut plus que privilégié au sein du monde de la création, n'a pas suffi à canaliser les passions et les désirs créateurs. J'en veux pour preuve le développement incroyable d'Artamis, où s'est installée toute une population pour laquelle l'Usine était devenue trop sage, trop réglementée, trop étatique... S'agissant d'empêcher les débordements, je trouve qu'Artamis peut être considéré comme un débordement, par rapport au but premier de l'Usine, qui devait servir de lieu de création alternative à Genève.

A l'époque, on avait fait le pari d'ouvrir un immense lieu de création à Genève qui resterait alternatif tout en étant financé par la Ville. Puis, on s'est rendu compte que cela ne satisfaisait pas tout le monde, car tout le monde n'a pas envie de devenir un fonctionnaire des beaux-arts de la Ville de Genève! Les créateurs se sont donc reportés sur Artamis, afin de vivre leur création de manière plus

autonome. C'est tout à fait normal et il faut admettre que l'Usine ne peut pas, à elle seule, canaliser tous les désirs de la société.

En passant, Mesdames et Messieurs, permettez à un membre de la commission des arts et de la culture de dire ce qu'il pense des demandes de l'Usine pour son vingtième anniversaire. En l'occurrence, j'ai été absolument sidéré! J'ai eu l'impression d'être face au directeur du Musée de la Croix-Rouge demandant à la Ville d'assumer sa représentativité internationale! Toutes les personnes auditionnées trouvaient évident que la Ville leur donne des centaines de milliers de francs pour organiser cet anniversaire, qu'elle leur accorde de multiples dérogations pour l'usage du domaine public...

Cela pour dire que l'Usine a certainement de grands mérites, mais qu'elle n'a pas réussi à satisfaire entièrement les créateurs alternatifs. Maintenant, il faut aussi reconnaître les mauvais côtés, non pas de l'Usine en tant que telle, mais des gens qui la fréquentent. Autour de l'Usine, il y a des nuisances et c'est se cacher derrière son petit doigt que de les nier. On ne peut se draper derrière les grands principes de la liberté de création ou le besoin d'activités au centre-ville pour refuser aux riverains ou aux gens qui fréquentent le Bâtiment des Forces-Motrices le droit de se sentir en sécurité, et non pas agressés, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Nous devons faire face à ce problème comme nous avons fait face, à l'époque, aux demandes des utilisateurs de l'Usine pour un lieu alternatif.

Nous devons trouver des solutions et cela ne sert à rien d'envenimer le débat. Nous devons travailler autour de ce thème, ensemble et de manière parfaitement calme, sans monter sur nos grands chevaux. Pour le retour à la sécurité, il y a des mesures extrêmement simples à prendre. Certaines ont déjà été prises par les responsables de l'Usine et nous pourrions leur demander de participer à des mesures qui se prendraient un plus loin que devant les portes de leur établissement. Nous arriverons très vite à une solution. Alors, arrêtons de dramatiser, empoignons ce problème et réglons-le ensemble!

M. Georges Queloz (L). Après l'intervention de notre estimé collègue Gérard Deshusses, je ne peux m'empêcher de demander la parole. Quand il joue le politiciard, c'est assez amusant, mais de là à nous faire croire que, s'il y a des ivrognes, c'est parce qu'il y a des vigneron... Quant à moi, je ne dirai pas que, s'il y a des réfugiés, c'est parce qu'il y a des passeurs. Je n'entrerai pas dans ce débat.

Aujourd'hui, il est triste de constater que tous les points de repère, toutes les valeurs auxquelles vous faites référence se sont perdues et que notre jeunesse est obligée de se réunir dans des lieux comme l'Usine. Si c'est tout ce que nous pouvons offrir à notre jeunesse, cela m'indigne et me rend triste. Finalement, cela

démontre qu'on est tombé bien bas, notamment parce que votre majorité a été le moteur de la déstabilisation, de la suppression de nombreux points de repère, des jalons que notre société avait su poser comme référence pour la jeunesse.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je suis étonné que ce soit déjà à moi d'intervenir... Tout le monde a-t-il parlé? Je me disais que le débat était encore bien mou... (*Exclamations et rires.*)

Le président. Monsieur le magistrat, on ne relance pas le débat, s'il vous plaît!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Peut-être que, pour les gens qui habitent le long du quai, le bruit a couvert la retransmission de TV Léman bleu, mais je dois dire que certains arguments étaient parfois assez étonnants... Il y a des thèmes dans ce Conseil où les mêmes idéologies ressortent à chaque fois, les mêmes anathèmes, les mêmes accusations. Pour certains, Genève, c'est Chicago ou Bogota, pour d'autres, c'est le paradis...

Pour en revenir à la réalité, nous vivons heureusement encore en sécurité à Genève, avec des budgets à peu près équilibrés et des conditions de vie décentes. Dans le quartier concerné, il y a cinq endroits culturels: Artamis, qui maintenant est fermé, le Palladium, le Moulin à danses, le Bâtiment des Forces-Motrices et l'Usine, tout cela concentré sur un petit espace. N'importe quelle personne qui connaît bien le quartier dira qu'en plus il y a des dealers. Sans faire de l'angélisme, je voudrais répéter que certaines choses se passent dans la rue qui n'ont rien à voir avec l'Usine. En revanche, les gens qui sortent de l'Usine font effectivement du bruit et commettent quelquefois des déprédations.

Mesdames et Messieurs, avant de donner d'autres éléments, je vous rappelle que l'ordre public ne relève pas de la Ville, mais du Canton. Jusqu'à présent, nous avons encore une police cantonale, à peu près dirigée, qui est censée faire respecter l'ordre. Nous sommes donc dans une situation paradoxale où l'ordre public, hors de l'Usine, ne dépend pas de nous... (*Remarque de M. Zaugg.*) Monsieur Zaugg, l'ordre public ne dépend pas de nous: les agents de sécurité municipaux n'ont pas le droit d'arrêter quelqu'un! Tout au plus peuvent-ils avoir une influence grâce leur présence.

Avec l'Usine, nous sommes face à un conflit habituel qui existe dans beaucoup de quartiers. Ainsi, tout à l'heure, vous traiterez de la pétition P-217 concernant la rue de la Tour-de-Boël et vous parlerez d'un établissement public, plus modeste, qui fait aussi du bruit. Les habitants ont déposé une pétition demandant

de fermer la rue, de favoriser l'éclairage... Je précise que je ne parle pas là de la violence – dont vous discuterez à propos du quartier des Pâquis – mais du conflit entre des gens qui vivent en ville et qui sont dérangés par des activités nocturnes bruyantes. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les mêmes personnes qui pleurent sur une ville trop morte demandent d'en exclure les activités les plus vivantes... Toujours est-il que le quartier autour de l'Usine propose un grand nombre de spectacles et de rencontres possibles entre populations diverses.

Maintenant, concrètement, il est vrai que le Conseil administratif a été saisi de différentes plaintes. Mon collègue Pierre Maudet et moi-même avons rencontré les gens de l'Usine et un certain nombre d'habitants du quartier. Je souligne que tous les habitants et les commerçants ne se plaignaient pas et qu'une association d'habitants considère que le travail en cours est tout à fait convenable.

J'ouvre ici une parenthèse. N'importe qui, du moment qu'il a le droit de résidence à Genève, peut habiter où il le souhaite et ce que je vais dire ne vise pas à vilipender les gens installés là. Mais il est clair que des gens ont acheté des appartements chers dans un quartier dont les activités étaient tout de même connues! Il est donc un peu étonnant qu'ensuite ces mêmes personnes exigent que le quartier se conforme à leurs demandes, qui sont plutôt celles de personnes souhaitant vivre à la campagne, loin du bruit... Or celui qui achète un appartement au centre-ville ne connaîtra jamais le calme de la campagne ou du val d'Hérens!

Pour revenir à la situation qui nous occupe, nous sommes bien conscients que nous ne résoudrons jamais totalement le problème et que c'est une question de dosage. Les gens ont droit à une vie à peu près tranquille, c'est vrai, mais les activités de l'Usine ne se prolongent pas tous les soirs au-delà de minuit. Nous avons déjà pris certaines mesures qui, d'après les différents partenaires de la médiation, ont été suivies d'effets, par exemple, éclairer différemment les espaces autour de l'Usine ou relever plus régulièrement les poubelles. Les ASM se rendent régulièrement dans le coin, ne serait-ce que pour marquer une présence, mais, je le répète, ils ne peuvent pas résoudre le problème des dealers. Ce problème existe là et ailleurs, indépendamment de ce qui se passe culturellement.

Il y a encore des progrès à faire et la médiation n'est pas aboutie. Nous avons évoqué le fait que, si nous ne trouvons pas une solution viable, il se pourrait qu'une ou deux activités bruyantes de l'Usine soient déplacées dans une zone moins habitée, mais toujours en ville, car il ne s'agit pas de déplacer ces activités au fin fond du canton. C'est une possibilité qui peut être examinée. Avec la fermeture du Piment rouge à Artamis se pose la question du manque de lieux pour les jeunes et nous pourrions réfléchir à installer ce genre d'activités sur des zones industrielles.

Pour le moment, il existe des activités à l'Usine qui, tout en étant bruyantes, rencontrent leur public et ce ne serait pas le bon moment de les supprimer, alors

que tant de lieux alternatifs ont été fermés, contre l'avis de la Ville d'ailleurs. Nous savons aussi que la fréquentation de l'Usine va augmenter ces prochains temps avec l'afflux des gens d'Artamis. De plus, la construction du tram va empêcher d'isoler le quai et la rue de la Coulouvrenière, puisque les voitures seront déviées sur ces deux axes pendant les travaux. Les habitants subiront donc, pendant deux à trois ans, des nuisances sonores supplémentaires, que nous espérons à terme pouvoir supprimer, puisqu'il est question d'aménager ensuite une partie du quartier en zone piétonne. Reste que les travaux du tram sont nécessaires pour la mobilité en ville.

Mesdames et Messieurs, je peux encore vous dire qu'avec les départements de Rémy Pagani et de Pierre Maudet, nous avons entamé toute une série d'actions. Le département de Manuel Tornare est aussi impliqué, avec les éducateurs de rue et une présence sociale, pour faire un travail de prévention. Nous avons entamé ce processus depuis quelques mois et il est un peu tôt pour en évaluer les effets. Je vous propose donc de ne pas renvoyer ces deux pétitions au Conseil administratif, car cela supposerait que vous les soutenez en tant que telles. Mais, quoi que vous décidiez, nous partirons du principe qu'il faut continuer la médiation et aller jusqu'au bout du processus. Le jour où nous aurons le sentiment d'avoir bouclé cette expérience, nous vous informerons des décisions que nous serons appelés à prendre à ce moment-là.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de classer ces pétitions, car nous avons bien compris le message. Nous continuerons à travailler pour que les habitants de ce quartier vivent mieux et que, du côté des usagers de ces lieux culturels, les activités soient raisonnables.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis sidéré de la proposition qui vient de nous être faite: «Mesdames et Messieurs, classez la pétition, circulez, il n'y a rien à voir, tous les départements sont impliqués, ils s'occupent de tout!»

Reste que, finalement, rien ne se fait et que les résultats sont là! Il y a des problèmes importants de sécurité et, bien que la sécurité soit l'affaire du Canton, nous souhaitons quand même que le Conseil administratif fasse le nécessaire avec le Canton pour régler ces problèmes. Car nos enfants ont le droit d'aller à l'Usine sans craindre pour leur sécurité. Si nous décidions ce soir qu'il n'y a pas de problème et que nous pouvons classer ces pétitions, ce serait vraiment un camouflet pour les citoyens qui ont signé ces pétitions.

Nous souhaitons que le Conseil administratif continue dans ses démarches de médiation et qu'il collabore aussi avec le Canton. Il est inadmissible que M. Moutinot charge M. Maudet – avec lequel il s'entend si bien, écrit-il... – de nous transmettre les messages, disant que la sécurité est l'affaire de M. Maudet,

alors qu'il y a vraiment un problème de police à régler. Le Parti démocrate-chrétien ne demande rien d'autre que de faire régner l'ordre et la sécurité dans ce quartier, y compris pour les personnes qui fréquentent l'Usine. Je suis d'ailleurs étonné que les responsables de l'Usine n'aient pas porté plainte contre ceux qui créent ces nuisances, car ce serait tout à fait leur droit.

Nous, démocrates-chrétiens, refuserons donc le classement de ces pétitions et si vous voulez vraiment être à l'écoute des citoyens, Mesdames et Messieurs, votez avec nous!

Deuxième débat

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la majorité de la commission sur la pétition P-204 sont acceptées par 54 oui contre 16 non.

Ont voté oui (54):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Goehner-Da Cruz Corinne (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (16):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett

(Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-204 au Conseil administratif avec la recommandation de poursuivre les démarches entreprises, en vue d'arriver à un compromis prenant en compte tant les intérêts des usagers que des habitants.

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la majorité de la commission demandant le renvoi de la pétition P-205 au Conseil administratif sont acceptées par 53 oui contre 16 non.

Ont voté oui (53):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Goehner-Da Cruz Corinne (S), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC),

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Palante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (16):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Fabien Sartoretto (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Thierry Piguët (S), président, n'a pas voté.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne» (P-217 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 11 juin 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, l'a étudiée lors de ses séances des 15 septembre, 6, 13 et 27 octobre 2008.

La prise des notes de séances a été assurée par M^{me} Tamara Saggini.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 15 septembre 2008

Audition des pétitionnaires, représentés par des habitants proches de la rue de la Tour-de-Boël, soit M^{mes} Annetta Caratsch, Judith Grammatopoulo, Léa Grammatopoulo, Paola Poroli et M. Eduardo Neuenschwander

Les habitants sont à bout de patience. Le texte de la pétition réclame purement et simplement que la rue de la Tour-de-Boël soit fermée au public.

Les pétitionnaires nuancent en suggérant, par exemple, la fermeture de la rue au moyen d'une chaîne. Ils sont épuisés par les nuisances générées, notamment par l'exploitation de la boîte de nuit le Petit Palace, mais également, dans une mesure moindre, par celle des établissements de la rue Bémont.

Durant toute l'année, saison hivernale comprise, les résidents sont régulièrement dérangés par des éclats de voix, cris et injures, émanant des usagers de la rue. Le vacarme est amplifié en raison de la configuration des lieux: les immeubles se trouvent en effet très proches les uns des autres et font caisse de résonance.

Par ailleurs, dès 5 h du matin, après la fermeture de l'établissement précité, des déchets sont abandonnés sur le sol. Les endroits dissimulés servent d'urinoir. En hiver, ces nuisances surviennent en fin de semaine (jeudi, vendredi et samedi), alors qu'elles sont vécues quotidiennement pendant la bonne saison.

¹ Commission, 178.

Les pétitionnaires, dont certains sont locataires de la Ville, se sont-ils plaints auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM)? se demandent les commissaires. Tel ne semble pas être le cas. Ils recourent à la police si le tapage ne leur permet pas de trouver le sommeil ou en cas de bagarre.

Une pétitionnaire exprime son souhait de pouvoir bénéficier d'un meilleur éclairage. La pose d'une caméra lui semblerait également dissuasive.

Une commissaire signale aux personnes auditionnées que fermer une rue au moyen d'une chaîne n'empêchera pas les piétons d'y accéder. D'autre part, s'agissant du domaine public, on ne peut y empêcher l'accès sans autre. Cependant, l'aménagement du lieu lui paraît une bonne idée.

Une autre commissaire relève l'absence de plaintes concernant les véhicules et mentionne que, selon ses sources, l'installation d'une borne est prévue à cet endroit.

Les auditionnés déclarent, en effet, que ce sont plutôt les passants et les personnes qui s'installent sur les bancs qui posent problème.

A l'issue de leur entrevue avec les pétitionnaires, les commissaires formulent plusieurs propositions d'audition.

C'est ainsi que la commission décide, à l'unanimité, d'auditionner l'îlotier en charge du lieu, ainsi que la GIM. En revanche, une proposition visant l'audition du magistrat M. Rémy Pagani est refusée à la majorité de la commission.

Séance du 6 octobre 2008

Audition de M^{me} Sophie Florinetti, cheffe de la Gérance immobilière municipale, accompagnée de M. Patrick Pugin, responsable de la qualité et du contrôle de gestion dudit service

C'est bien la GIM qui gère le bail commercial du Petit Palace, un bail qui est reconduit d'année en année. En 1995, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a opéré un contrôle qui a conclu à une exploitation conforme aux normes. La GIM n'a, par ailleurs, jamais reçu de plaintes écrites à propos de cet établissement.

Depuis l'interdiction de la fumée dans les établissements publics, l'exploitant du Petit Palace a pris des mesures. Il a engagé un «chuchoteur» (il s'agit d'une personne engagée pour intervenir auprès des personnes réunies à l'extérieur du bâtiment afin de les inciter à baisser le ton). Les sas de l'entrée ont, par ailleurs, été renforcés.

Ces différentes mesures ont été accueillies positivement par le voisinage, selon une enquête menée par la GIM. M^{me} Florinetti déclare qu'aucun grief ne

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

peut être opposé à l'exploitant de la boîte de nuit, car il remplit les clauses de son contrat de bail. Selon les personnes auditionnées, les abus dénoncés dans la pétition ne proviennent pas nécessairement du Petit Palace. Au moment de la signature de leur contrat de bail, les futurs locataires d'appartement savent à quoi s'en tenir.

Une commissaire signale que les pétitionnaires espèrent un changement d'exploitant à l'échéance du bail. Répondant à une question de la même commissaire, la représentante de la GIM réitère sa déclaration selon laquelle cette dernière n'a jamais reçu de plainte écrite émanant des résidents.

Après le départ des représentants de la GIM, une commissaire propose l'audition du magistrat M. Rémy Pagani, au sujet de l'aménagement de la rue de la Tour-de-Boël. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Compte tenu de l'échéance proche du contrat de bail, il conviendrait de mener une réflexion sur un éventuel changement d'affectation des locaux, selon un commissaire. Il propose l'installation, par exemple, d'un bureau pour les passeports.

Les membres de la commission des pétitions se rendent ensemble à la rue de la Tour-de-Boël pour rejoindre l'îlotier du quartier, M. Yves Brugger

Le président de la commission demande à l'îlotier quelles sont les mesures prises, à ce jour, par le service compétent et si d'autres mesures peuvent encore être envisagées.

En préambule, M. Brugger souligne la configuration des lieux: l'endroit est encaissé. Les bruits y résonnent particulièrement. Le Petit Palace est ouvert tous les jours de la semaine, jusqu'à 5 h du matin, comme le bar Nostalgica, sis à la rue Bémont. Selon l'îlotier, les nuisances ne proviennent pas uniquement des clients qui sortent de la boîte de nuit, mais émanent également des usagers des pubs de la Grand-Rue qui empruntent ce passage.

Depuis l'interdiction de la fumée, les interventions des îlotiers ont doublé.

M. Yves Brugger informe la commission que l'exploitant de l'établissement mis en exergue sera remplacé à la fin de l'année 2009. Répondant à une question d'une commissaire, il confirme que les îlotiers interviennent également en contrebas de la place.

Il rappelle l'horaire du poste de gendarmerie du Bourg-de-Four qui est ouvert de 7 h 30 à 19 h du lundi au vendredi, et de 8 h à 18 h le samedi.

Durant le mois de septembre 2008, 29 appels provenant de la Vieille-Ville ont été dénombrés contre 15 pendant le mois de juillet et 14 dans le courant du mois

d'août. Cette augmentation proviendrait clairement des mesures d'interdiction de la fumée qui favorisent le regroupement de fumeurs à l'extérieur des établissements.

Plusieurs commissaires expriment l'avis qu'un renforcement de l'éclairage permettrait de réduire le sentiment d'insécurité des habitants, considération approuvée par l'îlotier.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de l'un de ses collaborateurs

Le président de la commission des pétitions rappelle que les membres de la commission se sont rendus sur place et qu'il leur a semblé qu'un meilleur éclairage des lieux permettrait d'améliorer la situation. Il évoque également la mise en place d'obstacles au passage.

Selon le magistrat, il n'est pas possible de fermer la place, car elle est située sur le domaine public. En ce qui concerne la chaîne bloquant l'accès à la Grand-Rue, elle devrait être fermée dès 11 h. Cette règle n'est malheureusement pas respectée et il se charge d'intervenir directement auprès du magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Quant à l'éclairage, il attend les recommandations de la commission. La cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité complète l'intervention du magistrat en précisant que la question doit être examinée de cas en cas. Il convient, notamment, de s'assurer que la lumière soit diffusée de manière à ne pas gêner les habitants à l'intérieur de leur logement.

Un commissaire cite l'ascenseur public accessible depuis la place. Il fonctionnerait, selon ses informations, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le magistrat précise que cet ascenseur ne fonctionne plus dès 22 h, mais il pense que sa fermeture ne résoudrait en fait pas le problème.

Une commissaire suggère la pose d'une borne rétractable, en lieu et place de la chaîne proposée par les pétitionnaires, afin de suggérer un passage qui ne serait pas complètement public. Elle rappelle également qu'une amélioration de l'éclairage a été proposée par les pétitionnaires, en vue d'éviter les coins sombres. Si la commission des pétitions émettait des recommandations dans ce sens, serait-elle suivie par le Conseil administratif? Le magistrat répond affirmativement.

Au départ des trois personnes auditionnées par la commission, le président propose de passer au vote. Toutefois, certaines réticences sont exprimées, et ce vote est finalement reporté à une prochaine séance.

Séance du 27 octobre 2008

Discussion de la commission

Une commissaire socialiste annonce d'emblée qu'elle n'est pas en faveur du classement de la pétition. Elle propose le renvoi au Conseil administratif avec les trois recommandations suivantes:

- l'aménagement d'un éclairage au sol visant la suppression des zones d'ombre;
- la pose d'une borne rétractable afin de limiter les passages;
- la reconsidération du bail liant la GIM et l'exploitant du Petit Palace à l'échéance contractuelle.

Pour le groupe des Verts, la pétition se limite à demander la fermeture de la rue de la Tour-de-Boël. Il propose, dès lors, le classement de la pétition et le refus des recommandations proposées.

La représentante du groupe A gauche toute! est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif. Elle demande que la loi soit respectée. L'exploitant de la boîte de nuit doit respecter sa patente. La commissaire le considère comme responsable des incivilités commises par ses clients au sortir de son établissement. Les poubelles déposées, le soir déjà, à l'entrée de la rue constituent une situation intolérable.

Le groupe démocrate-chrétien rappelle qu'il avait déposé, en son temps, une motion visant le problème des poubelles, mais celle-là avait été balayée en séance plénière. Il se déclare, dès lors, pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec une recommandation pour l'éclairage au sol, vu qu'il n'est pas possible de fermer la rue.

Pour une autre représentante socialiste, les voitures et les poubelles sont le véritable problème. Elle propose également de modifier les heures de fermeture de la boîte de nuit.

Le groupe de l'Union démocratique du centre dénonce le paradoxe qui existerait entre les propos de la GIM, selon laquelle tout irait bien, et le rapport de l'flotier. Son parti votera le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec une recommandation visant l'éclairage, une autre enjoignant le Conseil administratif de se conformer aux prescriptions imposant des doubles vitrages et, enfin, une dernière recommandation invitant le Conseil administratif à imposer une fermeture à 2 h durant la semaine et à 4 h le week-end.

En définitive, le président soumet au vote de la commission les cinq recommandations suivantes:

Recommandation N° 1

Elle consiste à favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 DC, 2 UDC, 1 L, 1 R, 2 AGT, 3 S) et 3 abstentions (Ve).

Recommandation N° 2

Cette recommandation vise l'installation d'une borne rétractable à la hauteur de la Grand-Rue, à l'entrée de la place, pour remplacer la chaîne.

Mise aux voix, cette recommandation est refusée par 9 non (2 DC, 2 UDC, 1 R, 1 L, 3 Ve) contre 4 oui (2 AGT, 2 S) et 1 abstention (S).

Recommandation N° 3

Il s'agit de reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 DC, 2 UDC, 2 S, 1 Ve) contre 3 non (2 Ve, 1 L) et 4 abstentions (2 AGT, 1 S, 1 R).

Recommandation N° 4

Dans la mesure où la recommandation N° 3 ne serait pas réalisable, imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 2 UDC, 2 AGT, 3 S) contre 4 non (1 R, 1 L, 2 Ve) et 1 abstention (Ve).

Recommandation N° 5

Cette dernière recommandation est proposée par une représentante d'A gauche toute! Cette recommandation vise la Voirie. Il s'agit de s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 1 R, 1 L, 2 AGT, 3 S) contre 1 non (Ve) et 4 abstentions (2 Ve, 2 UDC).

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les quatre recommandations adoptées est accepté par 8 oui (2 DC, 2 UDC, 2 AGT, 2 S) contre 3 non (Ve) et 3 abstentions (1 L, 1 R, 1 S).

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

La commission des pétitions recommande dès lors au Conseil municipal le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les quatre recommandations suivantes:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de:

- favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants;
- reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail;
- imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable);
- s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.»

Annexe mentionnée

5350

SÉANCE DU 11 MARS 2009 (soir)

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

14 6.05.08

Au
Conseil Municipal
Rue de l'Hôtel de Ville 2
1204 Genève

Copie:
A M. le Procureur de la République
Place du Bourg de Four
1204 Genève

Genève, fin avril 2008

Plainte collective

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Procureur,

Les habitants des immeubles Tour de Boel, Cité et Bémont se joignent pour porter plainte contre le vacarme nocturne, qui a pris des proportions intenable. Dès 22 h et jusqu'à 6 heures du matin, cris, gros mots hurlés et bagarres parfois sanglantes Tour de Boel puis descendant l'escalier, en cassant partout des bouteilles et laissant des débris. La gendarmerie, avertie, passe mais cela est insuffisant.

Nous demandons donc de bien vouloir fermer la rue de la Tour de Boel côté rue de la Cité, de 24h à 06h, de sorte que seuls les habitants des rues citées en référence aient une clef ou une carte passe.

En vous remerciant de bien vouloir intervenir, nous vous envoyons nos salutations distinguées

Nom	Adresse	Signature
-----	---------	-----------

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

Quatre séances ont été nécessaires pour traiter cette pétition, qui concerne des nuisances sonores à la rue de la Tour-de-Boël, mais aussi des problèmes de sécurité par rapport à un établissement public.

Il est rare que la commission des pétitions émette des recommandations et, là, nous en avons émis quatre. Nous sommes allés sur place pour examiner la situation et ces quatre recommandations devraient faciliter le travail du conseiller administratif. Je vous les rappelle: favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants; reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail; imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable) – vous voyez qu'on est assez large – et s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre ces recommandations très concrètes, sur lesquelles la majorité de la commission s'est mise d'accord.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Là encore, problèmes de voisinage, problèmes de bruit, mais là aussi des propositions de solutions irréelles! On peut lire dans la pétition que les habitants de cette rue ont demandé qu'on ferme leur rue par une chaîne, en ne donnant les clés qu'aux ayants droit. Cela revient à privatiser la rue et, pour les Verts, ce n'est évidemment pas possible ni même envisageable... (*Remarque.*) Cela n'empêchera pas les gens de passer, cela empêchera juste les voitures de réveiller les gens en pleine nuit; moi, à Saint-Jean, ce sont les motos qui me réveillent...

Cette pétition concerne surtout le Petit Palace, mais le problème ne provient pas uniquement de cet établissement: il y a aussi des gens qui passent dans la rue, qui discutent et qui font du bruit. Mais, au moins pour cette pétition-là, la commission a émis des recommandations pour essayer d'adoucir les demandes des pétitionnaires.

Néanmoins, les Verts refusent de privatiser le domaine public et ils souhaitent donc classer cette pétition.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'ose espérer, Monsieur le président, puisqu'il s'agit aussi de nuisances nocturnes, que le débat sera plus serein que celui concernant l'Usine... Il n'y a pas de rapport de minorité et nous pensons donc que

cette pétition pourra être renvoyée au Conseil administratif, comme l'a souhaité la majorité de la commission.

Effectivement, en commission, les pétitionnaires ont fait état des nuisances qu'ils subissent et qui sont de plusieurs types. Les premières sont liées à la fermeture du café-restaurant situé sur la place de la Tour-de-Boël, à 1 h du matin. Ensuite, les nuisances subies à 2 h du matin, après la fermeture des bars dans la Grand-Rue. Puis les nuisances subies à 5 h du matin, lors de la fermeture du Petit Palace. A cela s'ajoutent les nuisances liées aux personnes qui transitent par cette rue et cette place, qui s'y attardent lors des beaux jours, profitant de recoins un peu sombres...

Nous avons donc entendu les plaintes des habitants. Il faut relever que ceux-ci logent dans des appartements de la Gérance immobilière municipale et que le local du Petit Palace est également propriété de la Ville. S'agissant de concilier la tranquillité des habitants et les inconvénients liés à l'exploitation d'une boîte de nuit, nous estimons qu'avec les recommandations faites par la commission des pétitions nous sommes arrivés à un bon consensus.

Comme l'a rappelé M. Lathion, président de la commission des pétitions, nous avons demandé de favoriser l'éclairage au sol et M. Pagni nous a dit que c'était tout à fait réalisable. L'éclairage au sol ne gêne pas les habitants des logements et empêche que les passants s'attardent et fassent du bruit. Quant à reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail, c'est une recommandation que nous souhaiterions voir prise en compte par la conseillère administrative. Dans les années 1960 et 1970, cet établissement était un club de jazz, le fameux La Tour, qui amenait aussi des nuisances, mais beaucoup moins qu'aujourd'hui. Il faudrait donc peut-être reconsidérer l'affectation de ce local, en raison des nuisances causées, non pas par l'établissement lui-même, mais par les gens qui entrent puis qui en sortent à des heures matinales. En attendant, si cela n'est pas possible, il faudrait au moins définir, avec le service des patentes, une heure de fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end.

Comme je l'ai dit, les habitants sont réveillés successivement à 1 h, 2 h et 5 h du matin. Nous devons leur apporter une certaine écoute, d'autant plus que ce sont des locataires de la Gérance immobilière municipale. Nous espérons donc que le Conseil municipal votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif avec les recommandations.

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Une nouvelle fois, notre Conseil municipal est saisi d'une pétition concernant les nuisances générées par des établissements nocturnes. Il s'agit bien sûr de problèmes connus, qui viennent régu-

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

lièrement animer notre Conseil et qui animent aussi les assemblées publiques de l'Association des habitants de la Vieille-Ville.

Ce qui provoque mon intervention, ce sont les mesures, pourtant simples, qui permettraient de résoudre en partie les problèmes des habitants. Je pense principalement à celui de la circulation des voitures qui encomrent toujours cette petite place de la Tour-de-Boël. Depuis des années, les habitants demandent qu'on installe une borne amovible à cet endroit, qui s'y prêterait très bien. C'est donc une volonté politique qui est attendue depuis des années. Ce qui est possible ailleurs, dans d'autres villes, est impossible à Genève...

Le deuxième problème est celui des poubelles. Les poubelles jonchent le sol de la Vieille-Ville durant toute la nuit, et ce n'est pas seulement le cas de la Tour-de-Boël. En toute illégalité, les poubelles sont sorties le soir alors que le règlement prévoit qu'elles doivent être sorties le matin. Le plus cocasse dans cette affaire, c'est qu'on nous dit depuis des années que la levée des ordures se fait très tôt le matin en raison des gênes qu'elle provoque pour la circulation des voitures. Mais je rappelle que la Vieille-Ville est une zone piétonne et que ce n'est donc pas là un argument. Nous demandons au Conseil administratif de trouver une solution à ce problème.

Pour favoriser le sentiment de sécurité, la commission demande une amélioration de l'éclairage et l'installation d'un éclairage au sol sur la place des Trois-Perdrix et la rue de la Tour-de-Boël. Pour ce qui est de la sécurité, les habitants savent désormais quelle est la conséquence des décisions prises concernant la fermeture des postes de police et la suppression de la police de proximité!

Nous demandons que ces mesures soient enfin appliquées et c'est dans ce sens que nous voterons le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les recommandations.

M. Rémy Burri (R). Cette pétition concerne à nouveau des problèmes de bruit et de violence la nuit, dans un quartier aussi très vivant. Mais je pense que cela n'a rien à voir avec la gravité de la situation évoquée dans les pétitions concernant l'Usine. En commission, nous avons entendu les habitants se plaindre principalement des passages dans cette rue, d'où leur idée de demander la fermeture de la rue de la Tour-de-Boël. Lors des travaux de commission, nous avons relevé que, de toute évidence, cette demande n'était pas réalisable. C'est là un lieu de passage important, qui donne notamment accès à un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite de regagner les Rues-Basses sans trop de difficultés.

Cela dit, nous avons aussi cherché des solutions. Nous avons discuté de nombreuses propositions et notamment de l'éclairage. Je pense qu'au niveau de l'éclairage il y a certainement quelque chose à faire. Nous avons également évo-

qué des interventions auprès des concierges, pour rappeler les heures de dépose des ordures, car nous avons constaté, le jour de notre visite sur place, que des ordures étaient déjà sorties la veille de la levée.

En revanche, il y a aussi eu des propositions qui n'avaient rien à voir avec le problème soulevé par cette pétition. Je pense notamment à l'installation de bornes rétractables. Ce sont des éléments urbains utiles, certes, mais ils n'empêcheraient en tout cas pas le passage des gens et les nuisances qui sont dénoncées. De plus, ces bornes coûteraient très cher.

De même, s'agissant des recommandations concernant l'affectation des locaux et une réglementation spéciale, laissez-moi sourire! Les groupes qui ont proposé ces réductions d'horaire et ce changement d'affectation sont les mêmes qui, il y a à peine quelques minutes, prônaient des ouvertures nocturnes jusqu'à 8 h du matin dans le quartier de l'Usine! Et ici, dans le cas d'un établissement privé, ils voudraient réduire les horaires... De plus, c'est une proposition complètement déplacée, puisque les pétitionnaires eux-mêmes reconnaissent que ce ne sont pas les clients de l'établissement qui posent des problèmes, mais les gens de passage qui s'arrêtent dans les recoins, à l'abri de la lumière.

Le groupe radical votera donc le classement de cette pétition, à moins que la seule recommandation concernant l'éclairage soit retenue, auquel cas il pourrait éventuellement la soutenir.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain de Kalbermatten, secrétaire.)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral sera cohérent avec ce qu'il a dit précédemment: nous sommes inquiets que des locaux dont la Ville de Genève est propriétaire et qui sont affectés à diverses activités – quelles qu'elles soient et indépendamment des préférences culturelles des uns ou des autres – causent des nuisances pour le voisinage. Pour nous, le problème de savoir sous quelle forme on s'amuse, à quelle heure et de quelle manière, est de l'ordre de la liberté et de la responsabilité personnelle. En l'occurrence, nous regrettons, dans ce cas comme dans le cas précédent, que nous ayons affaire à des habitants qui se plaignent de locaux mis à disposition par la Ville, et que cela ne se passe pas de manière responsable.

Concernant la Tour-de-Boël, les activités nocturnes qui s'y passent doivent être gérées de manière responsable, notamment par les propriétaires. Or c'est nous, Ville de Genève, qui sommes responsables, dans ce cas comme dans le cas précédent, et nous posons aux uns et aux autres exactement les mêmes condi-

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

tions, à savoir que le voisinage ne soit pas incommodé. En revanche, nous sommes sensibles au fait qu'une ville calme ne doit pas être synonyme de ville morte, de même qu'une ville animée ne doit pas rimer avec débordements. Nous souhaitons que Genève soit une ville vivante, le jour comme la nuit, sans que nous ayons pour autant à accueillir constamment des pétitionnaires se plaignant de débordements.

Ici, le problème est bien celui des débordements, raison pour laquelle nous accepterons les recommandations de la commission. Nous aimerions d'ailleurs les voir appliquer à un local comme à un autre, à la Tour-de-Boël comme à l'Usine. La fin justifie les moyens et, pour nous, l'important est que l'activité d'un établissement ne génère pas des nuisances à l'extérieur. Nous soutenons les efforts qui sont faits par le magistrat en matière de médiation, pour qu'il y ait une meilleure communication entre les gérants des établissements et la population avoisinante. Dans cet esprit-là, nous renverrons cette pétition au Conseil administratif pour qu'il poursuive ses efforts en vue d'une bonne cohabitation entre les institutions qui animent notre cité et les habitants, pour un mieux vivre ensemble.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, je prendrai quelques instants de votre attention, après cette longue soirée où il s'est dit tant de sottises... A la page 8 du rapport, vous avez le rappel de la pétition. A la page 5, vous avez la position de notre groupe. Nous ne changerons pas d'avis par rapport à celui que nous avons exprimé et adopté en commission des pétitions: nous renverrons cette pétition au Conseil administratif, en attirant votre attention sur le fait que les établissements nocturnes peuvent générer des rixes, des bagarres sanglantes. Ainsi, le 25 décembre 2008 au matin, à Genève, un jeune homme de 20 ans a failli perdre la vie. Son agresseur est actuellement incarcéré, il est inculpé. Les conseillers administratifs, de par la loi et la Constitution, ont le pouvoir d'officiers de police sur leur territoire. Je suis certain qu'ils sauront être attentifs à ce problème de la sécurité. Car, même si d'aucuns appellent cela du populisme, même si la sécurité n'est pas tout, sans la sécurité le reste ne vaut pas grand-chose!

M. Rémy Burri (R). Je suis surpris de voir que ce parlement s'apprête à renvoyer la pétition au Conseil administratif avec des recommandations qui sont quand même assez choquantes, qui mettent en péril l'avenir d'un commerce en

demandant des heures réduites, voire un changement d'affectation du bail. Dans cet hémicycle, il n'y a pas si longtemps, on se battait contre la désertification du centre-ville, la fermeture de certains lieux publics, de certains commerces, et là, avec ces recommandations, on est en train de faire le contraire! C'est dommage...

M^{me} Patricia Richard (R). Je compléterai rapidement ce que vient de dire mon collègue M. Burri. Les recommandations sont en effet un peu farfelues. S'agissant de la première: favoriser l'éclairage au sol, nous sommes d'accord. Quant à la deuxième: reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail, où est la liberté de commerce? La troisième vise à imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine: pourquoi, alors, l'Usine a-t-elle le droit de fermer à 5 h? Enfin, pour la quatrième recommandation: s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique, cela devrait théoriquement être déjà fait. Encore une fois, le groupe radical s'étonne qu'on puisse renvoyer la pétition au Conseil administratif avec de telles recommandations.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Ce débat, dans le prolongement du précédent, me laisse un peu perplexe, tant il me semble empreint de contradictions. M^{me} Kraft-Babel a tenté tout à l'heure de le résumer dans une formule que je n'arriverai pas à répéter exactement, en parlant de ville morte et de ville vivante...

Je crois que tout le monde ici comprend que, dans une ville, on peut s'attendre à subir certaines nuisances d'ordre sonore, mais qu'il y a un seuil de tolérance à ne pas dépasser. Or, dans certains quartiers, ce seuil est largement dépassé. Je peux admettre, et mes collègues avec moi, qu'à la Tour-de-Boël le seuil de tolérance est dépassé, surtout en période estivale. En témoignent les nombreuses plaintes que nous avons reçues et pour lesquelles nous ne pouvons pas faire grand-chose, notamment en matière de police. Cela pour une première raison que je tiens à rappeler ici: nous ne sommes pas actuellement pourvus des prérogatives nécessaires en termes de police municipale – cela pourra changer prochainement à la faveur de la nouvelle loi – pour intervenir sur les problématiques évoquées dans la pétition. Une deuxième raison est que les agents de sécurité municipaux – notre police municipale – cessent actuellement leur activité à 22 h l'hiver et à minuit l'été, alors que l'essentiel des nuisances se concentre entre minuit et 6 h du matin, comme le disent les pétitionnaires.

Cela dit, ce n'est pas une excuse et, comme M. Hämmerli le relevait, nous avons effectivement des prérogatives de police au sens large. J'ai coutume de

Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

dire que plus une ville sera policée, que plus on mettra de l'harmonie dans les rapports, moins elle sera policière. Sans doute est-ce là une première piste que nous allons suivre, à la faveur des recommandations que vous évoquez, pour faire régner davantage d'ordre, à travers une présence uniformée et un meilleur contrôle des comportements sur ces places.

Le deuxième élément est relatif à la salubrité qui, après la sécurité, joue un rôle important. C'est un élément essentiel dans les conditions-cadres. On ne peut pas tolérer à longueur d'année des bris de bouteilles, des détritres et une addition impressionnante de mégots. Car la pétition fait aussi état de considérations relatives à la nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés, qui génère évidemment son lot de nuisances. Les fumeurs se retrouvent sur la voie publique, parlent fort, consomment parfois des boissons alcoolisées... Ce n'est pas admissible et cela fait partie des règles de police qu'on doit pouvoir faire appliquer, dans ce quartier comme dans d'autres.

D'autre part, j'aimerais dire ici que le problème du ramassage des ordures tôt le matin, évoqué par la pétition, n'est pas celui de la Voirie municipale, pour la raison simple que les déchets des commerces, des restaurants sont ramassés par des privés. Ces entreprises, comme elles en ont le droit, passent souvent dès 5 h 30 du matin. La Voirie municipale, pour les ordures ménagères des particuliers, passe à partir de 6 h 45 dans ce quartier, pas avant. La loi doit peut-être être changée, mais elle est cantonale et nous pouvons difficilement intervenir. Je tiens à souligner que les établissements en question assument leurs responsabilités en termes de déchets, par rapport aux contrats signés avec des privés pour la levée de ces ordures.

J'en viens au volet indispensable de l'aménagement, que la commission a souligné dans ses recommandations. L'aménagement est un préalable et fait aussi partie des conditions-cadres à travers lesquelles nous pouvons agir concrètement. L'installation d'une borne est une bonne proposition, à ceci près – et M. Burri l'a relevé – qu'elle coûte 50 000 francs. Quant à la fermeture par une chaîne, le problème est qu'on ne peut la maintenir fermée toute la journée, puisqu'elle empêche, par exemple, les chaises roulantes de passer. C'est donc un autre aménagement que nous devrions trouver, sachant que qui dit passage de chaises roulantes dit aussi, potentiellement, passage de motos, scooters et autres deux-roues. Nous connaissons cette problématique dans d'autres quartiers et, dans la pesée des intérêts, nous hésitons à installer des bornes, pas tellement pour des motifs liés à la privatisation de l'espace public, mais plutôt pour des motifs d'efficacité, s'agissant de l'atténuation réelle des nuisances.

Par ailleurs, l'éclairage est un élément essentiel, mon collègue Pagani a eu l'occasion de le dire en commission. Là aussi, il faut des moyens, mais ces aménagements peuvent entraîner une amélioration immédiate.

La dernière recommandation que nous pouvons recevoir avec une relative bienveillance est celle qui au trait au bail. Dans ce quartier, contrairement à d'autres cas, nous sommes propriétaires de la plupart des immeubles et notamment de l'immeuble dans lequel se trouve un débit de boissons qui présente certaines caractéristiques. Là, je crois pouvoir dire au nom de mes collègues que, certes la liberté de commerce s'applique, mais que nous avons aussi, comme municipalité, la possibilité de définir quel type d'établissement nous voulons. Je ne suis pas certain que les caractéristiques propres à ce commerce-là – je reste volontairement pudique dans la formulation – sont celles que nous voulons voir se développer, et la question se posera à la faveur du renouvellement du bail.

Je conclus en vous disant, Mesdames et Messieurs, que dans ce cas comme dans celui évoqué tout à l'heure – plus inquiétant à bien des égards – nous sommes confrontés à la quadrature du cercle. Nous devons faire une pesée d'intérêts permanente entre les habitants, qui doivent pouvoir vivre tranquillement en ville, et celles et ceux qui souhaitent s'amuser, se divertir, dans une ville qui ne soit pas une ville morte. Avec mes collègues, nous essayons de faire cette pesée d'intérêts de façon très pragmatique, au cas par cas, en trouvant des solutions simples et si possible efficaces, en cherchant des voies avec les habitants, c'est-à-dire en nous départant des idéologies et des grandes déclarations qui, de mon point de vue, ont un peu trop pollué le débat ce soir.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 41 oui contre 25 non.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-217 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants;
- reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail;
- imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable);
- s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

La présidente. A la demande de M. le conseiller municipal Simon Brandt, le rapport M-640 A est reporté à lundi, car le maire est absent ce soir. Les rapports M-809 A et D-39 A sont également reportés, car M^{me} la magistrate Salerno n'est pas là.

6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 21 mai 2008 de MM. Guy Dossan, Thierry Pignet, M^{mes} Odette Saez, Anne Moratti Jung, Salika Wenger et M. Pascal Rubeli, renvoyé en commission le 26 novembre 2008, intitulé: «Pour ne plus allonger la liste des objets en suspens» (PA-84 A)¹.

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission du règlement a traité le projet d'arrêté précité le 16 janvier 2009, sous la présidence de M. Thierry Pignet.

Le rapporteur remercie M^{me} Danielle Bianchini des notes de séance fidèlement prises par cette dernière et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Rappel du projet d'arrêté

Exposé des motifs

Constatant, à la lecture du document D-12 intitulé «Liste des objets en suspens», que trop d'objets votés par le Conseil municipal sont restés lettre morte, il convient d'ajouter dans le règlement dudit Conseil un article permettant au bureau de veiller à l'application par le Conseil administratif, dans les délais impartis mentionnés dans le règlement, des décisions prises en séance plénière.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Commission, 2943.

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;
sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – L'article 11 du règlement du Conseil municipal concernant les compétences du bureau du Conseil municipal est complété comme suit:

«h) (*nouveau*) de veiller à l'application du suivi des décisions du Conseil municipal et de rappeler, si besoin est, que le Conseil administratif a l'obligation de rendre compte de l'état d'exécution desdites décisions.»

Présentation et discussion du projet d'arrêté

Le président propose d'introduire lui-même le sujet, étant donné qu'il fait partie des auteurs du projet d'arrêté. Il rappelle que ce projet d'arrêté avait été suggéré par l'ancien bureau car la possibilité de solliciter le Conseil administratif afin qu'il réponde à ses différentes propositions n'est pas mentionnée à l'article 11 du règlement du Conseil municipal (RCM), article qui définit les compétences du bureau.

Le président explique que, toutes les deux séances, il renvoie au Conseil administratif la liste des objets en suspens en mettant en évidence les réponses attendues, au nombre de plus de 300. Par contre, cette initiative n'est pas prévue par l'article 11 du RCM, d'où l'ajout de ce projet d'arrêté. Par conséquent, le but est de renforcer les compétences du bureau de façon à pouvoir exiger un délai de l'exécutif, et ce de manière réglementaire.

Un auteur du projet d'arrêté ajoute qu'il s'agit de prévoir de façon formelle une compétence déjà appliquée, tout en sachant que cela ne suffira pas à forcer le Conseil administratif à respecter les délais.

Un autre auteur du projet d'arrêté rappelle que ce projet d'arrêté est antérieur à la décision d'effectuer un toilettage du règlement et il demande s'il ne tomberait pas d'office lorsque ce dernier sera traité dans son ensemble.

Le président rappelle qu'il l'a ajouté en attendant le vote de la commission du règlement.

Un auteur du projet d'arrêté remarque que le nouveau règlement sera certainement soumis à cette commission, qui traitera à nouveau le même objet.

Le président assure que, si la commission du règlement accepte le projet d'arrêté, celui-ci sera inséré dans le nouveau règlement et ne sera plus discuté.

Projet d'arrêté: suivi des réponses du Conseil administratif

Un auteur du projet d'arrêté propose de suspendre le traitement de ce projet d'arrêté.

Une commissaire ne partage pas cette opinion. Elle pense qu'accepter ce projet d'arrêté serait déjà un pas en avant dans le toilettage du règlement.

Une commissaire mentionne qu'il faut connaître les compétences respectives des deux Conseils. Elle souligne que la commission du règlement peut demander au Conseil administratif de rendre compte de l'état des décisions. Il y a des délais à respecter, ne serait-ce que par considération pour les auteurs des différents objets. Elle appuie donc la proposition de voter tout de suite ce projet d'arrêté.

Le président précise que, concernant une initiative, il est mentionné que le Conseil administratif se doit de donner suite à ce texte dans un délai maximal de six mois dès son acceptation et que, s'il ne peut le respecter, il doit en informer le Conseil municipal. Par contre, nulle mention n'est faite de ce que le bureau peut faire pour exhorter le Conseil administratif à respecter cette dernière clause.

Un commissaire souligne que le fait de pouvoir rappeler quelque chose au Conseil administratif n'implique pas qu'on puisse le contraindre à le faire. Il est d'avis que cette action n'aura pas assez d'impact et que le problème restera inchangé. Seul le Service de surveillance des communes a suffisamment d'influence pour avoir un impact réel et concret sur l'exécutif. Le Conseil municipal a effectivement le droit d'exprimer son mécontentement, mais ne peut faire plus.

Un auteur du projet d'arrêté est persuadé que cette démarche n'améliorera pas l'efficacité du Conseil administratif, mais qu'il s'agit avant tout de formaliser ce qui est déjà appliqué en pratique.

Un commissaire rappelle que la liste des objets en suspens était très longue, il y a quelques années. Un ancien président, M. Roberto Brogini, a réussi à obtenir des réponses auprès de certains magistrats ayant tendance à laisser traîner les réponses aux motions et aux projets d'arrêtés. Dès lors, la liste des objets en suspens a été raccourcie de façon substantielle.

Vote

Le projet d'arrêté PA-84 est accepté à l'unanimité des 12 membres présents (3 S, 2 Ve, 2 AGT, 2 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC).

La commission du règlement propose au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté par 41 oui contre 24 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;
sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – L'article 11 du règlement du Conseil municipal concernant les compétences du bureau du Conseil municipal est complété comme suit:

«h) (*nouveau*) de veiller à l'application du suivi des décisions du Conseil municipal et de rappeler, si besoin est, que le Conseil administratif a l'obligation de rendre compte de l'état d'exécution desdites décisions.

La présidente. Le troisième débat est obligatoire en ce qui concerne le règlement de notre Conseil municipal. Il aura donc lieu à la prochaine séance, à savoir lundi 16 mars 2009.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Avenir de l'immeuble Clarté» (P-101 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 10 février 2004. Sous la présidence respective de MM. Jean-Charles Rielle et Jean-Pierre Oberholzer, elle a été examinée les 6 septembre et 18 octobre 2004 puis, une année plus tard, le 26 septembre 2005, avant de plonger dans un profond sommeil d'origine inconnue, puis de retrouver la lumière lors de la séance du 8 septembre 2008, alors présidée par M. Jean-Charles Lathion.

¹ «Mémorial 161^e année»: Commission, 4227, 4240.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 septembre 2004

Audition des pétitionnaires

M^{me} Christine Brawand Schmidt représente l'Association des locataires de l'immeuble Clarté (ALIC). L'immeuble Clarté conçu par Le Corbusier et réalisé en 1930 est partagé entre, d'une part, des appartements en PPE et, d'autre part, des appartements en location, propriété de la SA Clarté, société immobilière. Cette dernière étant en faillite, ses logements doivent être mis aux enchères le 25 mars 2004.

Le souhait le plus cher des locataires est que la Ville de Genève ou le Canton achètent l'immeuble afin que les locataires puissent y rester.

Comme le rachat paraît indissociable d'une rénovation, vu l'état de dégradation du bâtiment, c'est une opération estimée par certains commissaires entre 20 et 25 millions de francs qui est demandée, conclut la commission.

Les pétitionnaires pensent, effectivement, que la Ville de Genève pourrait mettre 8 millions de francs pour la rénovation, sans forcément devenir propriétaire, étant donné l'intérêt patrimonial du bâtiment confirmé par son classement.

Séance du 18 octobre 2004

Audition de l'Association de sauvegarde de l'immeuble Clarté

Il est procédé à l'audition du comité de l'Association de sauvegarde de l'immeuble Clarté, représentée par M. Jean-Jacques Oberson, accompagné à nouveau de M^{me} Brawand Schmidt.

M. Oberson exerce la profession d'architecte, son atelier est installé dans l'immeuble Clarté depuis trente-cinq ans.

M. Oberson, qui vit dans l'immeuble depuis son enfance, évoque la spéculation qui a affecté cet immeuble, aboutissant à cette situation impossible où l'on demande à des propriétaires, pourtant sensibles à la qualité du patrimoine dans lequel ils habitent, de consentir à d'importants investissements de rénovation, alors qu'ils se sont endettés pour avoir acquis des appartements à prix trop élevés.

C'est pourquoi il a créé, il y a deux ans, ce comité de sauvegarde afin de maintenir ce patrimoine unique, qui a vu défiler des milliers de personnes de toute la planète pour découvrir cette réalisation de Le Corbusier.

Aux diverses questions de la commission, on notera que M. Oberson a essayé de monter une coopérative afin de porter le projet de rénovation, ce qui a échoué. Il estime le montant de la rénovation à, à la louche, environ 20 millions de francs, que l'opération de réhabilitation pourrait s'appuyer également sur le soutien financier de l'UNESCO ou de la Confédération, pour autant qu'une structure répondante soit constituée et que des pouvoirs publics prennent en charge une partie des frais, ainsi que la maîtrise d'ouvrage.

Le propriétaire unique de plus de la moitié des appartements est en faillite et c'est la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève qui a repris la créance.

Séance du 26 septembre 2005

La commission confirme son souhait d'auditionner M. Bernard Zumthor, directeur responsable à la Direction du patrimoine et des sites (ex-Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, nouveau Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), également conservateur cantonal.

Séance du 8 septembre 2008

Après trois longues années de mise au frigo, la pétition relative à l'immeuble Clarté est réchauffée.

La commission procède à l'audition de M^{me} Sabine Nemeç-Piguet, directrice du Service des monuments et des sites (DCTI), qui informe que M. Zumthor a pris sa retraite et qui rappelle que, au moment du dépôt de la pétition, le chiffrage des travaux n'était pas définitif.

Elle ajoute que cet immeuble, conçu par Le Corbusier en 1930, a été classé monument historique en 1980 et qu'il contient 45 appartements dont 18 sont en PPE et 27 en propriété de la SA Clarté, société immobilière.

L'immeuble se compose de deux bâtiments, dotés de deux cages d'escalier. D'ici à une quinzaine de jours, la rénovation du premier bâtiment sera terminée et les échafaudages seront déplacés sur le deuxième, indique M^{me} Nemeç-Piguet.

Dès 2010, la restauration des parties extérieures sera terminée.

La SA Clarté étant partie en faillite, elle a été reprise par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. Les travaux de restauration ont été préparés et évalués par la fondation. Ils ont débuté en 2007 par la réfection des façades, cages d'escalier et halls, pour un montant de 14 millions de

francs. Dans cette opération, la Confédération et le Canton ont amené, ensemble, 2 750 000 francs.

La vente aux enchères de 10 des 27 appartements s'est déroulée au mois de juin 2008, sans réaction particulière des locataires, ni de l'architecte habitant l'immeuble, indique M^{me} Nemeç-Piguet.

Une deuxième vente est annoncée pour le mois d'octobre 2008, pour laquelle M^{me} Nemeç-Piguet ne dispose pas de renseignements.

Aux diverses questions de la commission des pétitions, M^{me} Nemeç-Piguet répond que la responsabilité, quant à la rénovation urgente de l'immeuble évoquée par les pétitionnaires, n'incombe pas au Conseil municipal, mais avant tout au Conseil d'Etat.

L'usage veut que, lorsque l'Etat accorde une subvention à la rénovation d'un objet digne d'intérêt patrimonial, la Ville suive. Avec l'immeuble Clarté, ce n'est pas le cas, puisque l'Etat a pris ses responsabilités et a répondu à sa mission en matière de protection du patrimoine, sans que la Ville ne suive.

Les propriétaires ont complété la somme considérable qui sépare les 2,75 millions de subvention des 14 millions de travaux.

Le règlement de copropriété intègre des articles qui tiennent compte de la protection du patrimoine, une information étant faite sur les droits et devoirs en la matière.

L'UNESCO analyse la possibilité d'intégrer au patrimoine mondial plusieurs constructions de Le Corbusier, dont l'immeuble Clarté.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani rappelle que la Ville de Genève a fait une proposition d'achat à la Fondation de valorisation, il y a quelques années, proposition qui a été refusée.

Plus récemment, soit il y a moins d'une année, le Conseil administratif a été interpellé par un propriétaire, M. Renato Burgy, qui, jugeant l'attitude de la Ville inadmissible, a demandé à cette dernière de procéder à l'achat d'au moins un appartement. A cela, le Conseil administratif a répondu qu'il n'était pas intéressé, mais qu'il était disposé à financer la pose d'une plaque commémorative sur l'immeuble.

Tout dernièrement, M. Pagani a appris que le Conseil d'Etat envisageait éventuellement d'acquérir un appartement et qu'il proposerait, le cas échéant, à la Ville de participer à cette opération. Toutefois, l'Etat ne disposerait pas, actuellement, de programme pour faire vivre les lieux, indique M. Pagani.

La commission manifeste sa curiosité en interrogeant le magistrat, qui répond que, chaque mois, 20 à 30 droits de préemption sont soumis aux autorités de la Ville pour des parcelles sises en zone de développement, auxquels il convient de rajouter les «casseroles» de la Fondation de valorisation et les parcelles de zones industrielles qui appartiennent à la Ville.

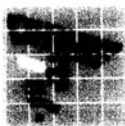
La procédure est simple: le Service d'urbanisme ou le Service des opérations foncières préparent le dossier et, au final, c'est le Conseil administratif qui décide de la suite à donner.

Pour les opérations d'acquisition de biens en PPE, le Conseil administratif n'entre pas en matière au vu de la complexité de la question, notamment la participation aux assemblées de copropriétaires.

Arrivée au terme de près de quatre longues années de traitement et forte de pouvoir s'appuyer sur des éléments de réflexion aussi concrets que positifs, puisque l'immeuble en question est en cours de rénovation, la commission est enfin disposée, le 8 septembre 2008, à prendre position.

Le classement de cette pétition est accepté à l'unanimité des 15 membres de la commission.

Annexe mentionnée



Association des Locataires de l'Immeuble Clarté (A.L.I.C.)

**Au Conseil Municipal
De la Ville de Genève
A l'att. du Président G. Dischusses
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge, 4
1204 Genève**

Genève, le 6 février 2004

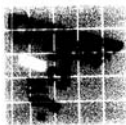
Concerne: pétition des locataires de l'immeuble Clarté

Monsieur le Président,

L'Association des locataires est très inquiète de l'avenir de cet immeuble construit par Le Corbusier et classé monument historique qui sera mis aux enchères le 25 mars prochain. Aucun élément précis ne nous permet de connaître la destinée des locataires d'autant plus qu'il semblera t que nos droits soient compromis. En effet, le propriétaire est la S.I. Clarté en faillite, le locataire principal est Monsieur Bruno Camoletti et nous, nous ne sommes que des sous-locataires pouvant être chassés de cet immeuble dans les six mois après la résiliation du bail, puisque sans droits effectifs.

Pour notre défense, nous sommes en relation depuis plusieurs mois avec Maître Karine Grobet Thorens, ex-avocate à l'ASLOCA, actuellement indépendante.

Notre requête est la suivante: étant donné la situation actuelle du logement à Genève, nous vous demandons instamment de racheter cet immeuble unique et de renommée internationale tout en préservant les baux des locataires actuels qui sont très attachés à cet objet et à leurs appartements et qui parfois ont investi de leurs poches pour des travaux de rénovation intérieure.



Association des Locataires de l'Immeuble Clarté (A.L.I.C.)

Dans le cas où cette demande serait repoussée, nous vous demandons de prendre vos responsabilités quant à la rénovation urgente de cet immeuble qui est en état de détérioration avancée en engageant une rénovation qui se monte, selon les dernières expertises, à environ 8 millions de francs.

En espérant très vivement, que notre pétition soit considérée avec toute l'attention que ce bâtiment et ses habitants méritent, je vous envoie, Monsieur, le Président, mes salutations respectueuses.

C. Brawand S.

p.o. ALIC
C. Brawand S.
secrétaire

Copie à:

- M. Laurent Moutinot, dir. DAEL
- Fondation de Valorisation des Actifs de la BCGe
- Comité pour la sauvegarde de l'immeuble Clarté
- OFP
- Maître Karine Grobet Thorens

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste soutiendra le classement de cette pétition pour les raisons invoquées dans le rapport. Mais nous aimerions regretter la façon dont ce dossier a été mené, car il y avait là une opportunité pour la Ville de montrer son attachement au patrimoine moderne et contemporain. Nombre de groupes ici avaient signé la motion M-414, «Pour la sauvegarde de l'immeuble Clarté», en février 2004, qui avait été acceptée par le Conseil municipal et qui visait à défendre l'immeuble Clarté comme témoin de l'architecture moderne et du Corbusier. Pour appuyer cette même motion, nous en avons déposé une autre, la motion M-474 «Pour la création d'une fondation Clarté», acceptée en novembre 2004, mais avec une majorité un peu plus courte.

Finalement, quand bien même une majorité de ce Conseil municipal y était favorable, nous avons laissé échapper l'occasion de marquer clairement l'attachement de la Ville à un architecte célèbre dans le monde entier, en gardant un appartement témoin à visiter, avec des meubles d'époque. Le groupe socialiste s'est beaucoup engagé pour cet immeuble, avec d'autres groupes dans cette enceinte, et regrette de devoir classer cette pétition.

Certes, l'immeuble a pu être sauvegardé et des travaux sont en cours. Le projet de sauvegarde est magnifique, il correspond bien à l'esprit du Corbusier, mais il aurait été intéressant d'un point de vue culturel que la Ville montre que la sauvegarde du patrimoine concerne aussi le patrimoine moderne, dont il y a de nombreux témoins intéressants à Genève, voire le patrimoine ordinaire. Là, malheureusement, nous sommes passés à côté de l'occasion et nous tenions à le souligner ce soir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En effet, nous sommes passés à côté de quelque chose d'important. Mais le Conseil administratif et votre Conseil municipal ont fait beaucoup d'efforts pour que notre collectivité publique puisse participer à la sauvegarde de cet immeuble, seule réalisation du Corbusier à Genève. Mes prédécesseurs ont essayé avec acharnement de faire en sorte que cet immeuble puisse être sauvé par la collectivité publique. Malheureusement, nous ne pouvons que constater l'échec de ces efforts, en raison de la logique qui a prévalu, une logique de pure spéculation, qui a amené la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe à le racheter avec les «casseroles» de la BCGe, puis à le revendre au plus offrant, appartement par appartement.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

8. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 12 octobre 2005 de MM. Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggin, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 9 novembre 2005, intitulée: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement» (M-557 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission Agenda 21, sous les présidences successives de M. Pascal Rubeli, M^{mes} Annina Pfund et Florence Kraft-Babel, a étudié la motion M-557 lors des séances des 11 et 25 janvier, 1^{er} février, 1^{er} et 22 mars, 11 et 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre 2006, puis des 23 janvier, 20 février, 3 avril, 15 mai et, finalement, 22 mai 2008.

La rapporteuse remercie M^{mes} Laurence Schmidlin, Lucie Marchon, Gisèle Spescha, MM. Ilir Cenko, Didier Grosrey pour leurs indispensables notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la Ville de Genève est propriétaire de nombreux terrains sis sur son territoire;
- que ces terrains sont parfois remis en droit de superficie à des opérateurs immobiliers pour y bâtir des locaux à destination d'habitations ou de commerces;
- que cette mise à disposition d'un des biens les plus sollicités dans notre ville devrait s'accompagner de principes d'exécution propres à répondre aux

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 3091.

Motion: droits de superficie et développement durable

valeurs et engagements pris par la Ville de Genève en matière de développement durable;

- que le droit de superficie doit être un outil privilégié pour appliquer une politique du logement respectueuse de l’environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer sa politique du logement en faisant de ses droits de superficie des «contrats de prestations» soumettant leur octroi notamment aux conditions suivantes:

- le superficière doit être un organisme sans but lucratif;
- les logements doivent correspondre aux standards HBM (habitation à bon marché) ou HM (habitation mixte) de l’Etat de Genève;
- une attention accrue doit être portée à la sauvegarde du patrimoine;
- le respect des conventions collectives de travail tant à la construction qu’à l’exploitation des immeubles;
- les constructions, et si possible les rénovations, doivent correspondre au standard Minergie (ou à une norme fixée par la Ville destinée à une utilisation minimale d’énergies non renouvelables);
- une gestion optimale des matériaux et des déchets, tant à la construction qu’à l’exploitation;
- une intégration des normes en matière de handicap dans les constructions et, dans la mesure du possible, dans les rénovations;
- la création de parkings souterrains en rapport avec une intensification de l’auto-partage, si des places de parc se révèlent légalement obligatoires;
- en général, une approche développement durable de la construction et de l’exploitation.

Séance du 11 janvier 2006*Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Eric Rossiaud*

Les Verts sont heureux de présenter cette motion devant la commission Agenda 21, car un objet tel que le sol et son utilisation dans la construction relève à la fois de l’aspect social, de l’aspect économique et de l’aspect environnemental. La commission va pouvoir étudier la présente motion dans ses aspects globaux mais aussi particuliers.

Cette motion, en effet, aborde la question de la remise de terrains, dont la Ville est propriétaire, en droit de superficie à des constructeurs. Ces droits de superficie établissent des normes légales avec lesquelles il est possible de construire, mais normes légales n’imposant étonnamment que très peu de contraintes aux constructeurs.

Avec cette motion, le groupe des Verts souhaite transformer ces droits de superficie en «contrats de prestations» en se disant que la Ville, en confiant des terrains à des constructeurs, leur donne un bien rare, le sol, et que ceux qui veulent construire en ville de Genève doivent le faire selon un contrat exigeant que la Ville déciderait. Au début, le groupe avait pensé à axer cette motion uniquement sur le standard Minergie qui demande de dépenser le moins d'énergies non renouvelables possible. Les collectivités publiques doivent économiser les énergies qui reviendront chères à la population. Il convient de penser en termes de responsabilité sociale, économique et environnementale, allant bien au-delà du standard Minergie et dans la question de l'impact des immeubles sur la ville et le réseau urbain.

M. Rossiaud remarque ainsi que l'une des invites demande que la notion de parking soit revue. Il explique que l'on compte aujourd'hui 1,2 place de parc pour 108 m² de logement. La Ville de Genève n'aurait-elle pas intérêt à réfléchir sur l'impact d'entreprises d'auto-partage afin de diminuer le nombre de parkings? Les Vert-e-s ne veulent pas que le revenu détermine le lieu d'habitation. La motion parle d'habitation à bon marché (HBM) ou d'habitation mixte (HM) mais, s'il fallait choisir entre les deux, les Vert-e-s privilégieraient le HM, car cela correspond à leur vision de la ville. Ils espèrent que la fondation aura recours aux aides cantonales pour créer du logement social en ville de Genève.

Il insiste aussi particulièrement sur la catégorie du HM qui est en passe de se développer et qui nécessite d'avoir un minimum de 60% d'appartements destinés à des personnes bénéficiant d'une subvention. Les Verts sont sensibles à la mixité sociale et pensent à assurer une mixité sociale sur les terrains de la Ville de Genève. Malheureusement, les promoteurs essaient encore de réduire les coûts un maximum et les réductions quant aux accès pour handicapé-e-s sont souvent décidées même contre la loi. Enfin, les Verts postulent que ces contrats en droit de superficie ne devraient être attribués qu'à des organismes sans but lucratif.

Etant donné que la Ville a du sol, elle pourrait construire elle-même, mais cela engendrerait des coûts à la construction et à la gestion. Par contre, des associations ou des coopératives au niveau du logement, sans but lucratif, ne compteraient que les intérêts des amortissements et les charges réelles. Elles assureraient un loyer qui baisse au fur et à mesure des années, tout en permettant de générer les ressources nécessaires pour régler d'éventuelles rénovations. Les Vert-e-s aimeraient donc que ces organismes ou coopératives soient des partenaires prioritaires, voire exclusifs.

Les Vert-e-s souhaitent également plus de parkings à vélos. Il s'agit de savoir ce dont on a besoin en ville et comment le sol peut être mieux utilisé. Mais, actuellement, aucune loi n'oblige à construire des parkings pour les bicyclettes.

Séance du 25 janvier 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, accompagné de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, et de M. Charles Lassaue, directeur adjoint du département des finances

C'est le Service des opérations foncières qui décide des conditions dans lesquelles peut être remis un terrain; celles-ci figurent dans les contrats en droit de superficie qui octroient des droits distincts et permanents sur les terrains de la Ville de Genève (qu'il s'agisse de terrains nus ou de bâtiments déjà construits demandant à être rénovés). Elles font partie intégrante des éléments importants à négocier dès le départ, car les contrats en droit de superficie vont fixer, au bénéficiaire du droit, les contraintes dont ce dernier doit tenir compte pour construire à neuf ou rénover. Dans le contexte d'une politique de logement respectueuse de l'environnement, il y a des critères à définir qui sont difficiles à appréhender, par exemple, si l'on ne souhaite pas créer de parkings en surface et en sous-sol (comme d'ailleurs l'une des invites l'évoque), il y a des conditions qui peuvent bien sûr être fixées, mais il y a un cadre légal qui s'en occupe déjà.

Est-il nécessaire d'aller plus loin dans les contraintes fixées par un cadre légal dans le contexte des contrats en droit de superficie? Quant à la gestion des déchets au niveau de l'exploitation, cela concerne surtout les déchets ménagers et la loi règle également déjà cela. De plus, la loi cantonale peut être augmentée d'un règlement des communes. Les moyens de contrôle sont connus et déjà opérationnels au niveau de la construction et de la rénovation mais, concernant l'exploitation, il est difficile de les mettre en place, car les services de la Ville ne peuvent pas être constamment sur le terrain pour voir quelle entreprise assure la maintenance. Aucune étude n'a été faite sur la mise en œuvre de telles contraintes, d'où la difficulté à les appliquer et de leurs limites.

Quelques exemples. Selon des directives cantonales, la densité d'installations sanitaires est spécifiée par rapport au nombre de pièces d'un logement, ce qui a un impact sur les coûts de construction. Dans une logique économique, il est possible d'imaginer de ne pas avoir, comme cela est demandé, une salle de bains totalement équipée avec une douche, un W.-C. et un lavabo, et des toilettes visiteuses à nouveau avec W.-C. et lavabo. De même, en ce qui concerne la cuisine, on peut choisir de l'aménager entièrement ou de l'équiper au minimum. Dans le cadre de coopératives sans but lucratif, celles-ci n'aménagent pas les espaces cuisine afin que le locataire assume la maîtrise des coûts de construction et s'investisse dans son logement et sa cuisine comme il le souhaite et selon ses moyens. Si l'on prend les normes résultant de la loi générale sur le logement qui fixe les standards HM et HBM, il y a des obligations d'installation minimales. Idem pour les espaces de rangement: en fonction du nombre de pièces, on donne le nombre de mètres linéaires d'armoires à avoir, alors que, aujourd'hui, avec des magasins comme

Ikea, les gens peuvent s'équiper selon leurs besoins et leurs goûts. Si l'on se cantonne à ces deux types de standards, on empêche la réflexion d'aller plus loin.

C'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui assure toute la gestion des contrats jusqu'au moment de leur signature. Après, c'est le département des finances qui prend le relais dans le cadre de l'encaissement de la redevance, notamment s'il s'agit d'un contrat en droit de superficie.

Certains contrats (la plupart de ceux conclus avec des sociétés coopératives d'habitation) donnent une gratuité durant les cinq premières années d'exploitation. Ensuite, la rente – dont le calcul est défini dans les contrats – doit être payée, mais certaines imputations permettent, en fonction de la situation, de ne pas appliquer la rente ou de la réduire. Cela dépend de la situation économique des sociétés coopératives.

Si, au bout de cinq ans, elles n'ont pas complètement réalisé leur but, que tous les logements n'ont pas été vendus – les logements sont alors occupés par des sociétaires qui sont copropriétaires et des locataires qui louent les appartements non vendus – et que ses finances ne sont pas encore stabilisées, la Ville applique la question de la pleine rente foncière qui est basée sur le total des logements vendus. Cela détermine une quote-part de rente du droit de superficie. La rente en droit de superficie n'est pas appliquée sur les logements loués, car les loyers exploseraient si on tenait compte de cet élément-là. Il n'y a pas de société coopérative qui ne règle pas sa rente, mais certaines d'entre elles bénéficient d'une réduction de rente ou de la prolongation de la gratuité de cette rente sur une période bien déterminée. Il n'y a pas de débiteurs à ce niveau-là. Il y a des réductions accordées soit sur une base contractuelle, soit sur une décision du Conseil administratif. On constate, dans la réalité, que, au terme de la période de cinq ans, les demandes de prolongation de rente se font surtout lorsque les comptes peinent à s'équilibrer. La Ville peut soit alors dire non, soit il y a des conditions dans les contrats qui ne permettent pas à la Ville de s'opposer à cette prolongation.

Chaque société coopérative fait l'objet d'un examen circonstancié; l'ensemble des données d'un dossier doit être étudié pour voir s'il est légitime de devoir envisager une poursuite de la gratuité ou une réduction de rente. Chaque cas est unique et nécessite un traitement circonstancié.

Séance du 1^{er} février 2006

Audition de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Jean-Marc Santines, ingénieur thermicien

La question de l'environnement étant abordée de façon large dans la motion, M^{me} Cerda propose donc d'échanger quelques propos autour des différents points

Motion: droits de superficie et développement durable

développés par ce texte. Elle explique que, ce qu'elle comprend de cette motion, c'est qu'il y a un questionnement sur la façon dont on met à disposition le sol en tant que propriété de la Ville de Genève à un tiers et les droits que ce dernier doit respecter dans le cadre d'aménagements ou de constructions. Le Service de l'énergie n'a pas d'expérience sur un projet pilote d'une telle organisation au niveau des aménagements, par contre, dans la perspective d'une construction, il intègre déjà certains critères. Il valorise notamment la haute performance énergétique ou encore le potentiel du site (du point de vue des énergies durables, de la gestion de l'eau, etc.). Cependant, ce sont des mesures à intégrer très en amont lorsqu'il y a un projet de mise à disposition d'une parcelle de la Ville de Genève à un tiers. Pour ce qui est des aménagements, elle souligne qu'aménager un site en ce sens n'est en revanche pas très courant, car le territoire de la Ville est en grande partie, aujourd'hui, construit et densifié. Elle cite toutefois l'exemple d'Artamis qui fait actuellement l'objet d'un certain nombre de réflexions afin de voir comment aménager le site.

De façon plus générale, M^{me} Cerda insiste sur le fait qu'il doit y avoir un intérêt très en amont pour les problématiques énergétiques et que cela doit intervenir lorsque l'on définit les obligations et conditions de construction afin de pouvoir développer ces objectifs-là. Cependant, elle s'interroge si demander à atteindre tous les objectifs énoncés par la motion peut correspondre à la réalité économique. Enfin, l'aspect des rénovations – figurant dans la cinquième invite («les constructions, et si possible les rénovations, doivent correspondre au standard Minergie») – n'est pas clair.

Quant au montage juridique à mettre en place, le Service de l'énergie n'est pas compétent pour ce faire.

La motion interroge sur l'axe dans lequel la Ville souhaite se développer dès lors qu'elle a donné un droit de superficie à un tiers et, par conséquent, perdu la maîtrise de son sol.

La géothermie, en Ville de Genève, ne fait pas de démarche proactive de la part du Service de l'énergie. Un cadre légal a par contre été mis en place par le Service cantonal de l'énergie et définit les obligations réglementaires très strictes et ambitieuses qu'il faut respecter lorsque l'on construit afin de recevoir les autorisations de construire. Ces obligations en matière de construction comprennent des critères de haute performance énergétique accrus.

Audition de M. Nicolas Ruffener, secrétaire général adjoint de la Fédération des métiers du bâtiment (FMB)

La FMB regroupe 17 associations représentant différents corps de métiers – c'est d'ailleurs la seule association du canton qui fédère autant de métiers dif-

férents. Elle représente plus de 10 000 travailleurs, 1200 entreprises (80/90% d'entre elles sont des PME) qui forment 1000 apprentis (soit un quart des apprentis à Genève). Le bâtiment est le premier secteur de formation du canton. Si l'aspect formation est souligné, c'est que celui-ci représente, pour ces entreprises, un investissement considérable et qu'elles peinent de plus en plus à y pourvoir. Les entreprises regroupées dans la FMB sont régies par les conventions collectives de travail. Un partenariat social très développé a été mis en place, notamment avec les syndicats, afin de créer un système de contrôle des chantiers. La FMB est active sur certains axes dans le développement durable. Un guide a été publié par la Fédération des entreprises romandes et la Chambre du commerce à ce propos. Si la FMB n'a pas participé aux travaux de départ, elle a accompagné le projet, notamment en participant à la Fête du développement durable.

Au-delà de dire qu'il faut penser global et agir local, selon le slogan, M. Ruffener explique qu'il ne faut pas oublier de tenir compte également du prix. En ce qui concerne la présente motion, M. Ruffener a l'impression qu'elle comprend beaucoup de choses et qu'il n'y a pas forcément de la cohésion entre elles. Il trouve que beaucoup d'éléments procèdent d'une bonne intention, que certains sont discutables et que d'autres ne concernent pas la FMB. Il ajoute qu'il n'est pas sûr que toutes ces instructions contraignantes, mises en place dans le cadre de l'octroi d'un droit en superficie, incitent les acteurs dans le domaine du bâtiment de mettre des logements sur le marché car, ce qui compte actuellement, c'est que l'on augmente l'offre quantitative – pour ce qui est de la qualité, cela intervient en second plan et dépend des promoteurs. Concernant le standard Minergie (cinquième invite), M. Ruffener se dit relativement réticent à l'instauration de standards. Il trouve bien d'avoir des standards à haute performance énergétique, mais il explique qu'il est difficile d'appliquer le standard Minergie aux habitats collectifs, car les coûts sont majorés de 8 à 15% (même si ce n'est pas sur les loyers que l'on retrouve ces charges). Par contre, il pense que le standard Minergie est bien pour les habitats privés.

A propos de la gestion des déchets (sixième invite), M. Ruffener pense qu'il s'agit d'un élément positif. Il explique que, dans le cadre des conditions générales qui viennent d'être rééditées, le principe du tri des déchets est explicitement spécifié: on impose la gestion unifiée des déchets car cela n'est pas possible de contrôler 30 entreprises actives sur un même chantier. De plus, c'est le maître d'ouvrage qui doit payer un ingénieur afin que celui-ci gère tout ce qui concerne les déchets et que les coûts ne soient pas répercutés sur toutes les entreprises mandatées. Les déchets relèvent des coûts de l'acte de construire et dépendent du maître d'ouvrage.

Concernant les normes en matière de handicap (septième invite), la Fondation suisse pour paraplégiques a édicté une série de normes pour modifier les constructions ou installer des équipements si nécessaire.

Motion: droits de superficie et développement durable

Les plans financiers ne sont pas revus à la hausse si l'on fait du Minergie et l'investissement n'est pas répercuté sur le loyer, mais sur la revente d'un logement, alors qu'il est rare qu'une revente ait lieu.

Séance du 1^{er} mars 2006

Audition de M. Jacques Mino, président de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

Actuellement, la FVGLS a 400 logements dans 16 bâtiments différents et rénove trois immeubles à la rue Guye (cela représente une centaine de logements) pour un montant de 5 millions pris sur ses fonds propres. Pour la rénovation de la rue Guye et de Sécheron, la FVGLS a déjà contacté les services de la Ville pour mettre en pratique les critères Minergie et de développement durable.

Séance du 22 mars 2006

Audition de M. Philippe Ruegg, chef du Service des opérations foncières, en présence de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice au sein de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions

La motion M-557 va dans la direction souhaitée par le département. Quelques exemples: le projet du Foyer de Sécheron, le crédit d'acquisition de la proposition PR-251 et la proposition PR-432 qui prévoit l'octroi d'un droit de superficie à la FVGLS. Divers points sont à l'étude dans le cadre du projet Foyer de Sécheron, notamment un standard de construction de type Minergie, la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, un système de chaufferie centrale, ainsi que l'opportunité d'un système de récupération des eaux de pluie, étant précisé que le caractère social des logements sera maintenu. Par ailleurs, un nombre limité de places de parc constitue une incitation à recourir aux transports publics ou au covoiturage. Les Services de l'énergie et de l'architecture doivent se prononcer au sujet de la réalisation des divers projets proposés. L'îlot 13 est également rappelé comme opération effectuée en 1991.

La mise en œuvre des contraintes imposées lors de l'octroi du droit de superficie implique que celles-ci soient intégrées dans l'acte de superficie lors de la signature. Des contacts sont pris avec les partenaires potentiels afin de les informer du contenu de ces contraintes, ainsi que de leur nature contraignante. Les dites contraintes sont présentées comme une composante du caractère social des logements ou comme le volet social du développement durable.

Le suivi de l'acte de superficie (droit privé) est assuré par le Service des opérations foncières jusqu'à la signature de l'acte à la fin de l'opération. Les contraintes posées sont liées à la réalisation et à la construction du projet. Après la signature de l'acte de superficie, cela échappe au Service des opérations foncières.

res, la mise à jour et l'encaissement des redevances étant assurés par la Gérance immobilière municipale.

Séance du 11 octobre 2006

Audition de M. Marc Tillmanns, responsable de l'Agence romande Minergie et de l'Agence suisse Solar

Aujourd'hui Minergie s'exporte, notamment en France et même en Chine, où le label est reconnu. Minergie est un standard de construction adapté à tous les types de bâtiments, de la villa au centre sportif, en passant par les églises. Il y a trois labels Minergie: Minergie, standard développé en 1998 sur des exigences globales relativement faciles à atteindre; Minergie P qui va un peu plus loin, au niveau de l'isolation du bâtiment, notamment; Minergie Eco, lancé au mois de juin de cette année, pour lequel sont pris en compte les matériaux, l'énergie grise nécessaire pour les fabriquer et les transporter.

Ces labels sont aussi adaptés à la rénovation. De très anciens bâtiments sont rénovés en rajoutant un crépi de 3 cm sur la façade pour améliorer l'isolation. Il est possible de rénover tous les bâtiments selon ces critères et ce n'est pas forcément plus cher. Avec une partie des toits existants, M. Tillmanns assure que l'on peut couvrir environ 30% des besoins en énergie, même si cela ne se fait naturellement pas du jour au lendemain. Avec la biomasse on couvrirait 12%, l'éolienne 5%, avec la géothermie profonde, qui est prometteuse, et on pourrait pousser l'hydraulique jusqu'à 72%. On voit qu'on pourrait couvrir plus des 100% avec des énergies renouvelables, s'il y a une volonté et des conditions-cadres politiques. Avec le solaire thermique, on peut couvrir une bonne part des besoins en chaleur.

Dans les presque 6000 bâtiments Minergie, 70% de l'eau chaude sanitaire est produite par des énergies renouvelables, ainsi que 60% des besoins en chauffage. Minergie facilite la construction et aide les dossiers si les projets ont recours à l'énergie renouvelable. A Genève, dans le quartier des Ouches, un bâtiment labellisé Minergie de la Coopérative de l'habitat associatif utilise un système de chauffage au bois automatique, avec de bons thermostats pour éviter le gaspillage. La distribution de la chaleur se fait à très basse température et l'aération à double flux.

Lorsque l'on décide de labelliser, des spécialistes contrôlent sur le chantier et aident à l'optimisation des différents paramètres. Les critères se portent sur:

- l'isolation de l'enveloppe du bâtiment;
- l'aération douce et automatique;
- le recours aux énergies renouvelables est un plus.

Motion: droits de superficie et développement durable

Le potentiel solaire est là, bien qu'aujourd'hui 80% de notre apport en énergie dépende des énergies fossiles.

Pour le label Minergie P, il y a obligation de rénover avec du triple vitrage et de faire une isolation de 25 à 30 cm, afin de diminuer encore davantage la chaleur qui sort du bâtiment. Pour Minergie Eco, le cahier des charges tient compte des énergies grises (transport et traitement du matériel utilisé) et limite l'utilisation de matériaux polluants.

Séance du 18 octobre 2006

Audition de MM. Patrick Pillet, président de l'Association des promoteurs-constructeurs genevois, Patrick Heimo, secrétaire général, et Michel Turin, membre

L'Association des promoteurs-constructeurs genevois (APCG) a été créée il y a plus de vingt ans. Elle compte aujourd'hui 30 membres, qui ont réalisé plus de 80% des logements construits en zone de développement durable durant ces vingt dernières années. Le but de cette association est d'assurer la défense des intérêts de la profession, la promotion et l'amélioration des conditions-cadres ayant trait aux activités de ses membres.

L'APCG trouve normal qu'une collectivité publique comme la Ville de Genève donne, pour condition à l'obtention de droits de superficie, l'application des critères Minergie, mais que cela ne suffit pas. Si l'impulsion est donnée mais ne va pas jusqu'au bout, que les gens qui bénéficient de systèmes Minergie ne les utilisent pas intelligemment, cela ne sert à rien.

L'APCG croit qu'il faut intégrer l'éducation des propriétaires et des locataires à la démarche.

L'APCG ne connaît pas d'investisseurs qui voudraient installer des panneaux photovoltaïques sur des toits d'immeubles en ville de Genève et dont l'électricité serait revendue aux Services industriels de Genève.

Séance du 15 novembre 2006

Audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme

M^{me} Wiedmer-Dozio s'appuie sur des exemples concrets pour que la commission puisse comprendre comment la Ville de Genève peut contribuer à la sauvegarde de l'environnement. Le Service d'urbanisme s'occupe de la planification des travaux sur des terrains bien situés qui peuvent faire l'objet d'un droit de superficie, en y associant les paramètres du développement durable, en privilégiant des logements bon marché et une politique de stationnement dynamique. Ils ont essayé de dresser une carte des terrains qui seraient susceptibles de faire

l'objet de droits de superficie. Elle montre une carte les répertoriant, on y trouve, parmi quelques autres lieux:

– *Le Foyer de Sécheron*

Ce terrain appartient à une planification beaucoup plus large, avec le projet Serono et le parking d'échange P+R. La Ville de Genève a obtenu cette parcelle en échange d'un autre terrain, ce qui a permis de monter ce projet qui prend en compte l'importance de créer de la cohésion dans le quartier, avec des logements bon marché, une maison de quartier, un restaurant scolaire, un établissement médico-social (EMS), des espaces pour adolescents et une bibliothèque, des petits espaces commerciaux et la préservation du site en essayant de maintenir une végétation importante.

M^{me} Wiedmer-Dozio estime important de créer un morceau de ville et non pas des quartiers sectorisés. La phase de planification de ce projet est terminée, c'est maintenant le Service d'architecture qui a repris le flambeau et il travaille en lien avec les différents partenaires. La Ville de Genève a prévu de créer des places de stationnement dans des quotas moindres que ce qui se fait habituellement, car le quartier est extrêmement bien desservi en transports publics, avec un seul parking souterrain de 150 à 160 places. Elle explique qu'il a fallu batailler fermement avec l'Office cantonal de la mobilité pour pouvoir obtenir ces quotas. A terme, il y aura un parking d'échange P+R et elle estime qu'il est important d'anticiper cela. Le but de la planification: intégrer les différentes dimensions du développement durable sur le plan de l'environnement physique, de l'environnement social et les paramètres économiques. C'est le premier plan localisé de quartier étudié par le Canton, en 1988, vous comprendrez que tout prend beaucoup de temps.

– *L'îlot 7 des Grottes*

Il y a ici un programme pour un hôtel, le maintien de zones de tranquillité à l'arrière avec deux bâtiments de logements. L'idée est venue au Conseil municipal de saisir l'occasion de ce projet pour créer une vélostation, étant donné la proximité de la gare et la demande qui en découle. Le Conseil municipal ayant encouragé cette démarche, cette idée a été intégrée en cours de projet afin de renforcer la mobilité douce en ville: les personnes déposant leur vélo payeront 1 franc par jour, ce qui est très intéressant. La vélostation va s'imbriquer de manière élégante entre l'hôtel et les bâtiments de logements et les éléments pourront garder leur autonomie.

– *Le chemin Rieu-Malagnou*

Le plan localisé de quartier n'est pas encore avalisé, mais il représente bien comment la Ville peut aider les privés à mettre en place une opération. La Ville de Genève possède ici un morceau de parcelle, et c'est par un partenariat que le projet pourra avoir lieu. Ils ont essayé de définir un projet avec les différents partenaires privés, en tenant compte des espaces et des obligations de types de

Motion: droits de superficie et développement durable

construction (quotas de logements sociaux). Il faut que tous les partenaires soient d'accord et que la totalité des opérations se réalise ensemble, le mécanisme est en train de se monter. Comme la Ville de Genève est aussi propriétaire, elle peut ici jouer les rôles d'aménagiste et de propriétaire en participant concrètement à la mise en place d'une politique en faveur du logement.

- *Un terrain à Pont-Rouge* (acheté en 1985 par la Ville pour les besoins du CEVA)

La Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif a reçu une parcelle qui jouxte ce terrain et elle a contacté la Ville de Genève pour faire un projet. Actuellement, une association loue une partie de ce terrain, avec un bail à bien plaire, une équipe des ouvriers du CEVA y est logée, et il y a un logement loué avec un bail renouvelable annuellement. Comme ce lieu est central et extrêmement bien desservi en transports publics, ils ont voulu étudier la possibilité d'y créer du logement. La parcelle est actuellement en zone villa, et la question se pose de modifier la zone pour la mettre en zone de développement 3.

D'entente entre les partenaires, une proposition a été déposée pour étudier la possibilité de construire du logement sans garage en sous-sol, en limitant le plus possible les places de stationnement (0,5 place de parc par logement), compte tenu du fait que c'est un secteur très bien desservi en transports publics. Ils ont l'intention de baser le projet sur un concours architectural, en intégrant tous ces paramètres, afin que le résultat soit aussi esthétique que possible. M^{me} Wiedmer-Dozio précise que l'Office cantonal de la mobilité demande qu'ils réalisent 1,3 place de parc par logement, que le Service des eaux demande de se mettre à 30 mètres, ce qui voudrait dire que rien ne pourrait se faire sur cette parcelle (il serait toutefois possible de créer un alignement), et que la commune de Lancy ne veut pas changer la zone d'affectation de la parcelle. Ils ne désespèrent pas, sachant qu'il est toujours difficile d'allier l'urbanisation et tous les paramètres des surfaces, et M^{me} Wiedmer-Dozio pense que, pour obtenir des résultats, il faut toujours passer par des projets.

En résumé, le sol de la Ville de Genève peut contribuer à la sauvegarde de son environnement, pour autant qu'on prenne en compte une série de paramètres et que ces parcelles remplissent un certain nombre de conditions:

- qu'elles soient constructibles, dans la bonne zone, ce qui est d'autant plus difficile quand on est sur une autre commune que la sienne où la Ville se trouve dans la même situation qu'un constructeur privé;
- il faut essayer de ne pas se situer où il y a des servitudes;
- il faut que le lieu soit bien desservi, afin de mener une politique de stationnement un peu plus responsable.

Le Service d'urbanisme pense qu'il faut mener une politique foncière dynamique, qu'il ne s'agit pas de municipaliser le sol mais d'essayer de repérer quels

sont les terrains qui vont bénéficier d'une dynamique, notamment ceux qui sont à proximité de la gare des Eaux-Vives.

Personnellement, M^{me} Wiedmer-Dozio pense que, dans la mesure où les communes ont très peu de compétences en matière d'aménagement, le fait de posséder des terrains dans des endroits clés leur permet de participer activement à des projets, en essayant d'y introduire ces notions de développement durable. Elle souligne que dans le cas de Malagnou-Rieu, les partenaires ont été très attentifs et ont joué le jeu. Le rôle de planificateur permet de mettre en place la dimension développement durable dans les projets, et le rôle de propriétaire permet de prendre une part active aux négociations.

Séance du 20 décembre 2006

Audition de M. Jean-Pierre Chappuis du Groupement des coopératives d'habitations genevoises

M. Chappuis est également directeur de la Société coopérative d'habitation Genève (plus ancienne et plus importante du canton). Il relève que l'ancien président de cette structure (près de quarante ans de présidence) était favorable au mazout. Il observe cependant que ce dernier, paradoxalement, fut à l'origine de la deuxième plus importante centrale thermique du canton.

Par ailleurs, il indique que, en plus des compteurs de chauffage et d'eau chaude, des compteurs d'eau froide ont été installés dans les immeubles d'Onex. Il note que, en matière de développement durable, l'eau est un enjeu aussi important que l'énergie. Il constate que les occupants des logements se montrent désormais plus économes dans leur utilisation quotidienne d'eau froide. Il constate que les dernières réalisations de la coopérative n'ont pas bénéficié du label Minergie. Mais il signale que le cahier des charges s'en est cependant rapproché (double flux, panneaux de préchauffage de l'eau sur le toit, vitrages renforcés). Il remarque que les nouveaux projets de la coopérative visent à obtenir le label (un des projets vise le label Minergie P, une première en Suisse romande).

M. Chappuis souligne et commente quelques points importants de la charte éthique: «œuvrer dans l'intérêt général de la collectivité et sans esprit de lucre; offrir des logements de qualité à des conditions favorables». Il note, sur ce dernier point, que la qualité et les conditions favorables doivent être maintenues dans la durée. Il signale qu'une récente étude, basée sur un échantillonnage d'une dizaine de coopératives et d'une vingtaine d'immeubles, a montré que le loyer moyen à la pièce demeure inférieur d'environ 1000 francs au loyer de la norme décrite dans la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation.

Motion: droits de superficie et développement durable

M. Chappuis cite les autres buts éthiques de la charte («agir en organisme d'utilité publique respectueux des lois, règlements et directives applicables dans le cadre de leurs activités»; «privilégier une conception et des solutions préservant l'environnement»). Il souligne l'engagement de la charte en faveur de la qualité («des ouvrages de qualité, tant au niveau de l'habitat et de ses prolongements qu'en ce qui concerne les techniques de construction»; «dans l'optique de la philosophie inhérente au développement durable, elles s'astreindront à concevoir des constructions économes en consommation d'énergie et écologiques quant aux matériaux choisis»).

M. Chappuis observe que les auteurs du texte semblent bien connaître les problématiques du développement durable et du logement coopératif. Il déclare qu'il limitera, par conséquent, son intervention à une ou deux remarques. Il remarque tout d'abord que le groupement ne comprend qu'une seule habitation de type HBM. Le statut HM est souvent préféré, car il permet à des locataires de conserver leur logement en cas d'augmentation sensible de leur revenu. Il note, concernant la sauvegarde du patrimoine, que la plupart des habitations sont neuves. S'agissant du respect des conventions collectives de travail (CCT), il souligne que la charte éthique du groupement recommande de ne travailler qu'avec des mandataires respectant les CCT. En ce qui concerne les logements pour personnes handicapées, il signale que la Société coopérative d'habitation Genève a récemment réalisé deux logements adaptés, à Carouge. Il indique, à propos de la question de l'auto-partage, que la volonté des coopératives varie selon leur type (une place de parc par logement est toutefois généralement un minimum). Il constate que les coopératives participatives ont la faculté de faire des prévisions fines, car le profil des locataires est connu à l'avance. Il en va autrement pour d'autres types de coopérative où l'Etat dispose d'un contingent de 20%. Dans ce dernier cas, les profils de 20% des dossiers demeurent inconnus jusqu'au dernier moment. Il souligne enfin que les droits de superficie sont assortis de clauses inscrites au Registre foncier (logement uniquement à caractère social, maintien du caractère d'utilité publique des logements avec des loyers correspondant aux normes en vigueur). Il remarque qu'une clause ayant trait au développement durable pourrait être ajoutée.

Séance du 23 janvier 2008

La présidente rappelle que l'étude de cette motion s'était en fait arrêtée avec le souhait d'auditionner une coopérative d'habitation et décide, par conséquent, de reprendre et si possible terminer rapidement ce travail avec la nouvelle commission.

Séance du 20 février 2008

Audition de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable du Service des opérations foncières au département de l'aménagement et des constructions

Le droit de superficie est un instrument de droit privé de la classe des droits réels limités. Du point de vue du Registre foncier, il s'agit de droits distincts permanents qui sont immatriculés sur demande écrite du titulaire. Ce bien est constitué par le biais d'un acte authentique. En principe, les droits de superficie octroyés par la Ville permettent de construire au bénéficiaire et de l'exploiter pendant une longue durée, le terrain restant propriété de la Ville.

Actuellement, il y a 80 droits de superficie en cours, qui concernent des parkings, des logements, des locaux artisanaux et industriels (gérés par la Fondation pour les terrains industriels de Genève), des hôtels, des locaux sociaux, professionnels et administratifs. Les droits de superficie ne concernent pas seulement le logement.

Quand on parle de droit de superficie pour le logement, il faut distinguer les coopératives d'habitation et les autres institutions comme les fondations ou les coopératives d'étudiants.

Si l'on parle de développement pérenne du logement social, le droit de superficie nécessite un certain nombre de précisions. Quand on produit un contrat avec une coopérative d'habitation, on perd la maîtrise des gens qui vont habiter ces logements, notamment quand le régime HLM se termine, les contrats ne sont pas très clairs. La Ville a la possibilité de souhaiter des coopératives d'habitation, mais pérenniser ces éléments n'est pas garanti.

Concernant la prise en compte du développement durable, la pratique est déjà en cours actuellement, avec une collaboration entre les différents services. Ils sont en train de voir comment améliorer le contrat type (notamment le passage régissant subventionné et non subventionné.

Au Clos Voltaire, un accent particulier a été mis sur la conservation du patrimoine.

Au Foyer de Sécheron, trois droits de superficie différents ont été octroyés, pour trois types de bénéficiaires différents (une fondation de la Ville, un EMS et une coopérative d'habitation pour la production de logements HM): les droits de superficie octroyés ont l'obligation de participer à un chauffage à bois collectif, les bâtiments sont Minergie. Aux Grottes, pour les îlots 5-7, il y a également des logements HM et des bâtiments Minergie (on espère Minergie P).

Il y a donc de vrais efforts pour essayer de transmettre les exigences qui sont également appliquées aux immeubles de la Gérance immobilière municipale.

Les places de parking sont limitées par le règlement cantonal. Il est au demeurant difficile d'obliger à créer des places pour l'auto-partage.

M^{me} Fauconnet Falotti remet à chaque commissaire un exemplaire papier du document PowerPoint intitulé «Droits de superficie – Motion 557 – Commission A21 – 20.02.2008». Ce document est joint au présent rapport.

Séance du 3 avril 2008

La présidente relève une confusion due à deux numérotations proches de motions, quant à un éventuel vote pour cette motion.

Elle propose aux partis de préparer leurs amendements et de se tenir prêts à décider de l'issue de la présente motion M-557. Il n'y aura plus d'auditions.

Séance du 15 mai 2008

Discussion

Certaines des invites de la présente motion ne sont effectivement pas inscrites dans les contrats pour les droits de superficie accordés par la Ville de Genève.

Cependant, de nombreux points proposés par la motion dépendent directement de lois et sont donc superfétatoires.

De très nombreuses interventions et propositions sont faites, en particulier autour de la notion de «sans but lucratif». C'est bien la politique du logement qui est évoquée, il s'agit donc de fondations, de coopératives ou d'autres organismes communaux. C'est à ces organismes qu'il s'agirait d'accorder les droits de superficie. Or, par le passé, il y a quelques années, le Conseil administratif a octroyé des droits de superficie à des organismes privés. Cette invite a pour objet de s'assurer du but idéal des organismes auxquels sera accordé un droit de superficie.

Proposition est également faite d'ajouter «ou à but social», afin d'élargir le champ, et d'intégrer des établissements médico-sociaux, des logements de l'Hospice général destinés à des personnes en situation de précarité.

Un commissaire évoque la possibilité de confier à des coopératives la création de logements de type mixte, avec des personnes âgées nécessitant des soins particuliers et du logement habituel.

Il y a une politique du logement de la Ville de Genève, ainsi qu'une politique industrielle, commerciale. Dans le cadre de cette politique du logement, il faudrait que ce soit pour du logement à but non lucratif.

Un commissaire estime que cela est frappé au coin du bon sens. Le titre de la motion ne correspond plus du tout à ce dont il est maintenant question. Il pense que cela a déjà été évoqué. Il faudrait peut-être compléter par «assimilé» ou «analogue».

En fait, cette motion ne concerne pas uniquement les coopératives, mais tous les organismes à but non lucratif. Cela concerne tous les acteurs du logement d'utilité publique.

Proposition est faite d'ajouter dans la première invite: «dans le cadre de droits de superficie liés à la construction de logements». Le reste demeure inchangé.

Une autre tournure est également avancée: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer sa politique du logement en conditionnant l'octroi de ses droits de superficie destinés au logement aux obligations suivantes:».

Finalement, la première invite serait ainsi libellée: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer sa politique sociale du logement en conditionnant l'octroi de ses droits de superficie notamment aux obligations suivantes:».

Une commissaire avance le libellé suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, dans le cadre de sa politique du logement, à conditionner ses droits de superficie notamment aux obligations suivantes:».

Au vu de l'intérêt et de la vivacité du débat, la présidente remet la discussion finale à la prochaine séance.

Amendement

Le bilan de cette présente séance est que les commissaires se sont mis d'accord sur le fait de libeller l'invite du Conseil municipal au Conseil administratif de manière différente que celle de la motion d'origine, en une invite générale assortie d'obligations: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, dans le cadre de sa politique du logement, à conditionner les droits de superficie, notamment aux obligations suivantes:». Cette phrase a eu l'assentiment de l'ensemble de la commission. Il reste à définir les obligations.

Séance du 22 mai 2008

Discussion finale et vote

La séance porte sur l'éclaircissement des conditions/obligations déclinées après l'invite générale.

Motion: droits de superficie et développement durable

Obligation N° 1

«– le superficiataire doit être un organisme sans but lucratif»

Amendement: «le cocontractant doit être un partenaire dont le but est de promouvoir du logement social».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 8 non (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 6 oui (2 DC, 2 L, 2 UDC).

Obligation N° 3

«– une attention accrue doit être portée à la sauvegarde du patrimoine»

Amendement: «une attention particulière». La commission avait déjà accepté cette petite modification.

Obligation N° 4 amendée

«– le respect des conventions collectives de travail tant à la construction, à la rénovation qu'à l'exploitation des immeubles, y compris dans les cas de sous-traitance»

Obligation N° 5 amendée

«– les constructions et, si possible, les rénovations doivent correspondre au moins aux normes Minergie (ou à une norme fixée ou adoptée par la Ville, si celle-ci est plus contraignante que le standard Minergie)»

Obligation N° 6 amendée

«– un choix des matériaux et une gestion optimale des déchets»

Obligation N° 7 amendée

«– une intégration des normes en matière d'accessibilité dans les constructions et, dans la mesure du possible, dans les rénovations»

C'est à l'unanimité que les obligations amendées N^{os} 4, 5, 6 et 7 sont approuvées.

Les deuxième, huitième et neuvième conditions initiales, devenues des obligations, sont également acceptées à l'unanimité.

La président met aux voix la motion dans son ensemble, ainsi amendée. Elle est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 3 non (2 L, 1 UDC) et 3 abstentions (2 DC, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, dans le cadre de sa politique du logement, à conditionner les droits de superficie, notamment aux obligations suivantes:

- le superficiataire doit être un organisme sans but lucratif;
- les logements doivent correspondre aux standards HBM (habitation à bon marché) ou HM (habitation mixte) de l'Etat de Genève;
- une attention particulière doit être portée à la sauvegarde du patrimoine;
- le respect des conventions collectives de travail tant à la construction, à la rénovation qu'à l'exploitation des immeubles, y compris dans les cas de sous-traitance;
- les constructions et, si possible, les rénovations doivent correspondre au moins aux normes Minergie (ou à une norme fixée ou adoptée par la Ville, si celle-ci est plus contraignante que le standard Minergie);
- un choix des matériaux et une gestion optimale des déchets;
- une intégration des normes en matière d'accessibilité dans les constructions et, dans la mesure du possible, dans les rénovations;
- la création de parkings souterrains en rapport avec une intensification de l'auto-partage, si des places de parc se révèlent légalement obligatoires;
- en général, une approche développement durable de la construction et de l'exploitation.

Annexe: Droits de superficie – Motion 557 – Commission A21 – 20.02.2008, document réalisé par M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable du Service des opérations foncières au département des constructions et de l'aménagement

Droits de superficie

Motion – 557

Commission A21

20.02.2008

Droit de superficie = Instrument de droit privé

- **Juridiquement : droits réels limités** qui confèrent une maîtrise partielle sur chose, appartenant en principe à autrui
- **Registre foncier, il s'agit de droits distincts et permanents (DDP)** qui sont immatriculés sur demande écrite de leur titulaire. Cette immatriculation a pour effet de créer une unité foncière, c'est-à-dire un objet de droits réels immobiliers. Cet objet peut par la suite servir de gage pour la constitution d'une hypothèque.
- **Constitué par le biais d'un acte authentique** contrat
- **Droit de construire un bâtiment et de l'exploiter** pendant une longue durée
- **Propriété du sol = ville**
- **Propriété du bâtiment = superficiariaire**

Les droits de superficie octroyés par la ville de Genève

- Plus de 80
- Parkings
- Logements
- Artisanat- industrie
- Hôtels
- Dépôts
- Locaux socio-professionnel
- Locaux administratifs

Développement de logement social pérenne

- Distinguer :
 - coopératives d'habitants
 - autres institutions comme fondations ou coopératives d'étudiants
- Droit de superficie = instrument de droit privé intéressant à condition de l'encadrer clairement mais surtout de lui laisser la souplesse de s'adapter aux cas particuliers

Prise en compte des grands principes du DD

- Déjà en cours avec différents services A 21, énergie, mobilité, conservation du patrimoine notamment
- Exemples en cours :
 - Clos Voltaire : patrimoine
 - Sècheron : diminution des places de parc, chauffage collectif à bois, bâtiments minergie, diversités des bénéficiaires (ems, fondation de la ville, coopérative d'habitants- logement HM)
 - Grottes : logements HM, bâtiments minergie P

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). En tant que rapporteuse sur la motion M-557 «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement», je parlerai d'abord sur la forme. Mesdames et Messieurs, je vous dois de relever que cet objet a été quelque peu malmené, victime d'une erreur de compréhension technico-politico-bizarroïde en cours de traitement, et qu'il a épuisé pas mal de monde, puisque ce ne sont pas moins de trois présidents, cinq procès-verbalistes et un nombre impressionnant de commissaires qui ont participé à son suivi. Finalement, après s'être vu repassé de rapporteur en rapporteuse, cet objet m'a été confié, afin que je vous en dresse le compte rendu et que nous puissions enfin conclure ce soir sur le sort à réserver à cette motion.

Toutes ces précautions oratoires et descriptives de la naissance au forceps de ce rapport pour vous dire que je ne suis que moyennement satisfaite dudit rapport, mais que j'ai fait du mieux que j'ai pu en ces circonstances compliquées et autres fouilles archéologiques...

Sur le fond ensuite, je résumerai ce rapport de la façon la plus synthétique que je puisse. Cette motion, en fait, promeut une politique du droit de superficie et la conditionne à des obligations prenant en compte certains principes du développement durable. Cela tant au niveau d'un bon usage du sol qu'au niveau de la recherche d'économies d'énergie, de la mise à disposition de logements à prix raisonnables et de qualité, de conditions de travail respectueuses dans la construction et, finalement, d'une gestion économique saine de ces droits de superficie, en recherchant un équilibre financier prospère et non pas lucratif au sens premier, c'est-à-dire, dans le cadre qui nous préoccupe ce soir, non pas à des fins spéculatives foncières.

L'Alternative vous remercie d'accepter la motion telle qu'elle a été amendée.

Premier débat

M. Gilles Garazi (Ve). Je ne m'étendrai pas sur le descriptif de ce projet de motion, M^{me} Sumi l'a fait avec brio. Je rappellerai juste les fondements, la réflexion qui est à la base de ce texte. S'il y a une motion qui va vraiment dans le sens du développement durable, d'une vision à long terme de l'occupation du sol, d'une gestion durable du sol de la Ville de Genève, c'est bien celle-là.

La Ville de Genève, en matière de développement durable – et je pense là aux trois axes: économie, environnement et social – est souvent handicapée, comme toutes les municipalités, du fait qu'un certain nombre de prérogatives ne sont pas de son ressort. Or, dans les contrats de droits de superficie, nous avons vraiment l'occasion d'utiliser pleinement les prérogatives qui sont les nôtres en tant que

Motion: droits de superficie et développement durable

propriétaire du sol. La Ville de Genève – c'est son rôle, c'est son droit – octroie des droits de superficie à des superficiaires qui y construisent des logements et des infrastructures. Il est tout à fait opportun que ces droits soient octroyés dans le cadre d'une sorte de contrat de confiance, de cahier des charges qui nous permette, même sur les surfaces sur lesquelles nous déléguons la gestion opérationnelle, d'appliquer la politique du développement durable voulue par le Conseil municipal dans sa grande majorité, à travers la politique Agenda 21, à travers les engagements d'Aalborg, à travers les outils dont nous nous sommes dotés pour aller dans le sens du mieux vivre, dans le sens d'un développement plus humain et plus durable.

Cette motion demande quelque chose de très simple, à savoir que les bénéficiaires d'un droit de superficie octroyé par la Ville de Genève se conforment à un certain nombre de règles. Ces règles ont été largement débattues en commission Agenda 21 et ont remporté l'adhésion du plus grand nombre. Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter la motion amendée. En effet, il serait invraisemblable que le magistrat Pagani s'échine à construire des logements et des infrastructures respectant des labels de hautes performances énergétiques, privilégiant la mixité sociale, le logement social et autres, et que parallèlement, pour toutes les surfaces en droit de superficie, la Ville de Genève s'en lave les mains, perde toute maîtrise sous prétexte qu'elle ne construit pas elle-même. Eh bien non, Mesdames et Messieurs, je pense qu'avec cette motion nous avons le moyen d'avoir une maîtrise sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève et je vous propose de la voter.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je ne partage pas du tout l'enthousiasme du préopinant quant aux objectifs que nous pourrions atteindre grâce à cette motion. Mesdames et Messieurs, si l'intention paraît bonne a priori, en réalité, les moyens que propose cette motion pour la mettre en œuvre sont tout à fait discutables et je vous invite ce soir, même s'il est tard, à vraiment réfléchir à la position que vous allez prendre.

Je salue l'honnêteté de la rapporteuse dans la manière de rendre compte de nos débats en commission. Il est vrai qu'il a été difficile de faire la part des choses, de trier le bon grain de l'ivraie. Nous avons mis toute notre énergie à essayer d'y voir clair, à évaluer jusqu'où une intention louable – à savoir que tous les terrains donnés en droit de superficie par la Ville de Genève soient véritablement affectés à des fins durables – jusqu'où cette intention pouvait être garantie par les invites de cette motion.

En réalité, nous nous sommes aperçus – et c'est peut-être pourquoi les travaux ont duré aussi longtemps et pourquoi certains, ce soir, pour des raisons purement

idéologiques, ne peuvent pas reculer – nous nous sommes aperçus que les personnes à l'origine de cette motion habitaient généralement en coopérative et qu'elles voulaient promouvoir ce système sur l'ensemble du parc immobilier en droit de superficie de la Ville de Genève.

Or, vous le savez, ce système, qui peut convenir à certains, n'est pas la seule manière d'arriver aux fins que nous voulons en termes de durabilité. En favorisant uniquement les logements en coopérative, on prive toute une catégorie de la population, notamment la population socialement demandeuse, d'accès au parc immobilier de la Ville de Genève, de même qu'une partie des acteurs économiques, des entreprises, des commerces. Donc, économiquement, cette solution n'est pas responsable.

A cet égard, en commission, nous en sommes arrivés à nous demander ce que devaient vendre les commerces installés dans un immeuble en droit de superficie! Si c'était dans un souci équitable pour certains commissaires, c'était surtout irresponsable sur le plan économique, contraignant et peu sujet à évolutivité, pour d'autres, au point qu'ils ne pouvaient en prendre la responsabilité. Car le fait est que le volet économique a été purement et simplement écarté par les motionnaires: il s'agissait uniquement, de manière idéologique, de favoriser une forme de vie et de logement, celle de la coopérative.

Pour notre part, nous trouvons les règles énoncées dans cette motion beaucoup trop contraignantes. Si nous devions vraiment définir une gestion durable de tous les droits de superficie de la Ville de Genève, nous souhaiterions passer, premièrement, par les groupes de travail qui nous sont proposés par le Conseil administratif dans le but de signer les Engagements d'Aalborg. Ensuite, ces groupes de travail pourraient faire des propositions à notre municipalité permettant une gestion durable, sans pour autant qu'elle soit contraignante et idéologique. Voilà les raisons pour lesquelles, ce soir, nous ne pourrions pas entrer en matière sur cette motion.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je dois dire que la rapporteuse a fait fort: résumer 14 séances de la commission Agenda 21 en 19 pages n'était pas facile, alors chapeau! En commission Agenda 21, même si nous ne traitons en principe qu'un seul sujet, il y a toujours un autre sujet qui s'en rapproche et nous avons tendance à développer. Les discussions sont de ce fait toujours très intéressantes, mais il faudrait, dans le cas présent, un volume de 100 pages pour exposer tout ce qui a été dit pendant ces 14 séances. La motion a en effet été très discutée; chaque virgule, chaque suggestion, chaque modification a été examinée, retournée dans tous les sens, et nous sommes arrivés à un texte dont nous espérons que tout le monde pourrait l'accepter. Mais ce pas vers un idéal que nous aimerions attein-

Motion: droits de superficie et développement durable

dre en ville est visiblement difficile à franchir pour certains, qui ont de la peine à nous suivre.

En l'occurrence, nous reconnaissons avoir mis la barre très haut, mais nous soutiendrons quand même cette motion, qui donne des outils au magistrat et qui lui permettra de poser des conditions: nous ne voulons pas qu'on fasse de l'argent sur les terrains de la Ville de Genève, nous voulons des logements pour les habitants, nous voulons que tout le monde puisse profiter d'une bonne qualité de vie en ville.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu accepter certaines propositions de la droite. S'agissant des commerces, il y a bel et bien commerces et commerces, et laisser une certaine liberté aurait empêché cette motion d'aboutir dans le sens voulu par les motionnaires au départ. Les discussions ont été difficiles, mais il y a quand même eu une majorité – même si elle n'est pas écrasante – pour soutenir cette motion. Pour notre part, nous pensons qu'il est important de montrer que nous voulons aller loin, jusqu'au bout, dans ce domaine.

M. Gilbert Schreyer (UDC). La Ville de Genève doit construire des logements sociaux. Or le droit de superficie n'est pas compris dans les logements sociaux. Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera donc cette motion.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je voudrais brièvement revenir sur les propos de M^{me} Ecuyer et faire une distinction. En commission, il a été largement dit que les droits de superficie ne devaient pas être à but spéculatif, mais je crois que, dans ce Conseil municipal, vous n'avez pas compris que la réalité économique ne suppose pas nécessairement que la spéculation soit totalement négative... (*Exclamations.*) Oui, car vous devriez aussi faire des projections économiques par rapport à la Ville de Genève, vous devriez aussi spéculer sur les déficits provoqués par la politique que vous mettez en œuvre! Aujourd'hui, vous ne connaissez pas le coût que représente la décision que vous allez prendre, Mesdames et Messieurs de la majorité, ce que cela va coûter aux contribuables. Aucune estimation financière n'a été faite sur ce que pourrait coûter cette politique-là.

En l'absence de cette étude, faute de savoir si cette motion est plutôt favorable ou défavorable pour les citoyens de la ville de Genève, nous ne pouvons pas, nous libéraux, estimer qu'elle est durable. En effet, la durabilité comprend notamment la gestion de la dette, le fait de ne pas laisser à nos enfants uniquement des chiffres rouges... Il ne s'agit pas pour nous de faire de l'argent sur le dos des superficiaires: nous refusons juste d'alourdir les déficits avec une politique irresponsable!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je trouve que le résultat de vos cogitations, même si elles ont été longues, est exceptionnel. Un programme tel que vous l'avez défini nous permet d'aborder les deux défis majeurs qui nous attendent ces prochaines années: le défi économique, avec les problèmes gravissimes que la finance mondiale a engendrés, et le défi climatique, qui nous impose de trouver des solutions pragmatiques. Je trouve donc que le texte de cette motion a du souffle.

Cela dit, il ne faut pas imposer à autrui des choses que nous n'arriverions pas à faire nous-mêmes. J'ai donc repris point par point cette motion et je me suis demandé si la Ville respectait les invites, avant de les imposer aux autres. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, la Ville applique l'ensemble de ces points, et nous pouvons donc les inscrire dans les droits de superficie, les négocier avec les superficiaires, les coopératives. D'ailleurs, la Ville fait même mieux puisqu'elle est à la pointe des normes écologiques, par exemple, avec Minergie Plus.

A cet égard, Madame Kraft-Babel, sachez que, dans les rénovations d'immeubles où ces normes ont été appliquées, le renchérissement a été de 5 à 7%. Nous avons bel et bien la capacité d'estimer le surcoût de ces exigences écologiques et les implications économiques au niveau des conditions de location.

Mesdames et Messieurs, ce soir, vous avez renvoyé en commission la proposition PR-680, en vue d'accorder un droit de superficie à la coopérative UV sur la parcelle de Sécheron. Je vous recommande de mettre immédiatement en application les résolutions que vous avez prises. Le Conseil administratif les fait siennes pour aborder les négociations avec la coopérative.

Enfin, j'ajouterai juste un élément qui me semble important. S'agissant des 5 à 7% de renchérissement, la Ville de Genève a la possibilité d'adapter les conditions du droit de superficie aux plans financiers qui sont présentés. Nous avons une marge de manœuvre, nous comme municipalité, vous comme conseillères et conseillers municipaux, en réduisant la rente du droit de superficie pour permettre d'absorber les surcoûts, voire en augmentant les gabarits d'un étage. C'est dire que, politiquement sur le long terme, face aux deux défis qui nous attendent, mais aussi très concrètement, nous avons la possibilité de donner suite à cette motion.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 30 oui contre 19 non (8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, dans le cadre de sa politique du logement, à conditionner les droits de superficie, notamment aux obligations suivantes:

- le superficière doit être un organisme sans but lucratif;
- les logements doivent correspondre aux standards HBM (habitation à bon marché) ou HM (habitation mixte) de l'Etat de Genève;
- une attention particulière doit être portée à la sauvegarde du patrimoine;
- le respect des conventions collectives de travail tant à la construction, à la rénovation qu'à l'exploitation des immeubles, y compris dans les cas de sous-traitance;
- les constructions et, si possible, les rénovations doivent correspondre au moins aux normes Minergie (ou à une norme fixée ou adoptée par la Ville, si celle-ci est plus contraignante que le standard Minergie);
- un choix des matériaux et une gestion optimale des déchets;
- une intégration des normes en matière d'accessibilité dans les constructions et, dans la mesure du possible, dans les rénovations;
- la création de parkings souterrains en rapport avec une intensification de l'auto-partage, si des places de parc se révèlent légalement obligatoires;
- en général, une approche développement durable de la construction et de l'exploitation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-851, de *MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter*: «Une retraite pour les artistes»;

- M-852, de *MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli*: «Rénovation du cimetière de Châtelaine»;
- M-853, de *M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg*: «Rediffusion des séances du Conseil municipal sur internet»;
- M-854, de *MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, M^{mes} Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquier Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado*: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l’Usine a 20 ans».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5314
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5314
3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2010. . .	5314
4.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Beuveries, violence et tapage nocturne à l'Usine» (P-204 A/B). Suite du premier débat . .	5315
4.b) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Insalubrité et nuisances à la rue de la Coulouvrenière: quelle est la situation depuis le vote de la pétition P-141?» (P-205 A/B). Suite du premier débat	5315
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne» (P-217 A)	5343
6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 21 mai 2008 de MM. Guy Dossan, Thierry Piguet, M ^{mes} Odette Saez, Anne Moratti Jung, Salika Wenger et M. Pascal Rubeli, renvoyé en commission le 26 novembre 2008, intitulé: «Pour ne plus allonger la liste des objets en suspens» (PA-84 A)	5359
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Avenir de l'immeuble Clarté» (P-101 A)	5362
8. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 12 octobre 2005 de MM. Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggin, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 9 novembre 2005, intitulée: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement» (M-557 A)	5370
9. Propositions des conseillers municipaux	5399

10. Interpellations 5400

11. Questions écrites 5400

La mémorialiste:
Marguerite Conus